

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 03861

Numéro SIREN : 379 041 395

Nom ou dénomination : FRAMATOME

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 16841

FRAMATOME SAS

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

ETATS FINANCIERS au 31 décembre 2021

Annexe aux comptes sociaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Fontana', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président

Bernard FONTANA

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou variations

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
COMPTE DE RESULTAT (1/2)	7
COMPTE DE RESULTAT (2/2)	8
1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
1.1 Crise sanitaire COVID-19	9
1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences	9
1.2.1 Plan de relance	9
1.2.2 Programmes de standardisation	10
1.2.3 Programme EXCELL in Quality	11
1.3 Principaux événements liés aux opérations	11
1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires	11
1.3.2 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3	12
1.3.3 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C	14
1.3.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2	15
1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3	15
1.3.6 Remplacement de générateurs de vapeur et des coudes pour le parc français	15
1.3.7 Projet Koeberg	15
1.4 Opérations de croissance externe	16
1.4.1 Acquisition de l'activité contrôle commande de Rolls-Royce Civil Nuclear	16
1.4.2 Acquisition de la société Evopro NPA Kft	17
1.4.3 Acquisition de Valinox Nucléaire SAS	17
1.4.4 Acquisition de VirtualPiE Limited	17
1.4.5 Offre engageante en vue du rachat de la captive d'assurance Foyer SA	17
1.5 Filiales et participations	18
1.6 Développement de la marque Framatome	18
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	19
2.1 Evaluation des actifs incorporels et corporels	19
2.2 Immobilisations financières	20
2.2.1 Titres de participation et autres titres immobilisés	20
2.2.2 Autres immobilisations financières	20

2.2.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).....	20
2.3	Stocks et en-cours	21
2.4	Créances et dettes.....	21
2.4.1	Evaluation des créances et dettes	21
2.4.2	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	21
2.5	Instruments financiers.....	22
2.6	Valeurs mobilières de placement.....	23
2.7	Comptes courants financiers	23
2.8	Provisions pour risques et charges.....	23
2.9	Provisions pour opérations de fin de cycle.....	24
2.10	Dettes Financières.....	27
2.11	Informations fiscales.....	27
3.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	27
4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	28
5.	NOTES SUR LE BILAN	29
5.1	Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles.....	29
5.2	Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles 29	
5.3	Immobilisations financières	30
5.3.1	Variations des immobilisations financières	30
5.3.2	Dépréciation des titres de participations.....	30
5.3.3	Tableau des Filiales et Participations	31
5.3.4	Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)	31
5.4	Stocks.....	33
5.5	Créances clients.....	33
5.6	Créances - Etat des échéances et produits à recevoir	34
5.7	Trésorerie	35
5.8	Capitaux propres	35
5.8.1	Capital social.....	35
5.8.2	Primes d'émission et d'apport.....	35
5.8.3	Report à nouveau	35
5.9	Provisions pour risques et charges.....	36
5.9.1	Provisions pour retraites et obligations similaires	36
5.9.2	Provisions pour opérations fin de cycle	38
5.9.3	Provisions pour passifs environnementaux	40
5.10	Dettes - Etats des échéances et charges à payer	41

5.11	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42
5.12	Ecart de conversion.....	42
6.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	43
6.1	Chiffre d'affaires	43
6.2	Autres achats et charges externes	44
6.3	Impôts et taxes.....	44
6.4	Dotations et reprises d'exploitation	45
6.5	Résultat Financier	45
6.6	Résultat Exceptionnel	46
6.7	Impôt sur les bénéfices	46
6.8	Conséquences des dispositions fiscales	47
7.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS.....	48
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	51
8.1	Crédit-bail	51
8.2	Recherche et développement	51
8.3	Note sur les effectifs	51
8.4	Information sur les sociétés de groupe.....	51
8.5	Entreprises liées	52
8.6	Rémunération des mandataires sociaux.....	52
8.7	Instruments financiers et exposition aux risques de change.....	53
8.8	Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	53
8.1	Engagements hors bilan.....	54

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2021			2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement		301 635	72 378	229 257	218 918
Concessions, brevets et droits similaires		103 015	41 856	61 159	56 540
Fonds commercial		741 579	-	741 579	741 579
Autres immobilisations incorporelles		29	29	-	1
Immobilisation incorporelles en cours		69 951	335	69 615	81 155
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		313	-	313	-
Total immobilisations incorporelles	5.1 + 5.2	1 216 522	114 598	1 101 924	1 098 193
Terrains		29 995	4 127	25 869	26 095
Constructions		358 814	76 478	282 336	278 967
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		712 027	266 778	445 249	427 847
Autres immobilisations corporelles		80 238	19 042	61 195	31 299
Immobilisations corporelles en cours		316 200	2 700	313 500	219 230
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles		3 703	-	3 703	2 401
Total immobilisations corporelles	5.1 + 5.2	1 500 976	369 124	1 131 852	985 839
Participations		1 421 325	52 198	1 369 128	1 265 785
Créances rattachées à des participations		177 312	-	177 312	167 663
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)	5.3.4	90 707	134	90 573	85 870
Autres titres immobilisés		1 361	-	1 361	1 361
Prêts		59	-	59	61
Autres immobilisations financières		5 892	-	5 892	16 624
Total immobilisations financières	5.3	1 696 656	52 332	1 644 324	1 537 363
Total actif immobilisé		4 414 154		3 878 100	3 621 394
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		114 971	3 791	111 180	93 813
En-cours de production		453 317	49 279	404 039	292 085
Produits intermédiaires et finis		143 713	3 240	140 473	132 469
Marchandises		-	-	-	-
Total stocks et en-cours	5.4	712 001	56 310	655 692	518 367
Avances et acomptes versés sur commandes		249 829	-	249 829	266 508
Créances clients et comptes rattachés	5.5	6 204 802	802	6 204 000	5 856 359
Autres créances		908 800	-	908 800	818 163
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total créances	5.6	7 113 602	802	7 112 800	6 674 522
Valeurs mobilières de placements		-	-	-	-
Instruments de trésorerie		5	-	5	5
Disponibilités		12 208	-	12 208	11 703
Total trésorerie	5.7	12 213	-	12 213	11 708
Charges constatées d'avance		14 056	-	14 056	16 687
Total actif circulant		8 101 701	57 112	8 044 589	7 487 792
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		132	-	132	1 608
Total Actif		12 515 987	57 112	11 922 821	11 110 794

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Capital social	5.8.1	706 691	706 691
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.8.2	1 636 603	1 636 603
Réserve légale		16 582	11 547
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Autres réserves		156 698	109 465
Report à nouveau	5.8.3	2 831	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		111 260	100 689
Subventions d'investissement		4 060	3 478
Provisions réglementées		47 353	31 744
Total capitaux propres	5.8	2 682 078	2 600 217
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
Total autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		106 411	96 913
Provisions pour charges		399 934	368 262
Total provisions pour risques et charges	5.9	506 345	465 175
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		266	236
Emprunts et dettes financières divers		18	1 199
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.11	7 254 542	6 769 316
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		444 679	451 215
Dettes fiscales et sociales		391 201	346 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		31 727	24 309
Autres dettes		344 328	233 262
Instruments financiers		1 359	757
Produits constatés d'avance		265 011	218 476
Total dettes	5.10	8 733 134	8 045 332
Ecart de conversion passif	5.12	1 265	70
Total Passif		11 922 821	11 110 794

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		96	-
Ventes de produits		794 493	795 101
Prestations de services		1 332 160	1 270 625
Chiffre d'affaires	6.1	2 126 749	2 065 726
Production stockée		129 489	112 252
Production immobilisée		25 953	38 419
Subventions d'exploitation		4 871	1 300
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.4	74 394	82 711
Transferts de charges		14 737	2 916
Autres produits		110 593	117 632
Total produits d'exploitation		2 486 786	2 420 956
Charges d'exploitation			
Achat de marchandises		-	-
Variation de stocks (marchandises)		7 187	6 567
Achats de matières premières et autres approvisionnements		155 292	158 328
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		(32 407)	(17 542)
Autres achats et charges externes	6.2	1 102 751	1 122 666
Impôts taxes et versements assimilés	6.3	58 298	66 522
Salaires et traitements		525 826	488 013
Charges sociales		292 000	270 302
Dotations d'exploitation	6.4	242 693	180 426
Autres charges		13 390	19 593
Total des charges d'exploitation		2 365 029	2 294 875
Résultat d'exploitation		121 757	126 081
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée		636	478
Perte supportée ou bénéfice transféré		1 579	1 062
Produits financiers			
De participations		46 401	46 027
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		379	386
Autres intérêts et produits assimilés		568	1 536
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		2 020	1 497
Transferts de charges		-	-
Différences positives de change		13 302	15 802
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		62 670	65 247
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 064	28 430
Intérêts et charges assimilées		8 073	6 830
Différences négatives de change		12 310	17 470
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		46 447	52 731
Résultat financier	6.5	16 223	12 516
Résultat courant avant impôts		137 037	138 013

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		5 074	2 978
Sur opérations en capital		20 384	19 804
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations		806	669
Transfert de charges		-	-
Total des produits exceptionnels		26 264	23 451
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		3 325	3 540
Sur opérations en capital		15 960	20 288
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		17 073	14 376
Total des charges exceptionnelles		36 358	38 204
Résultat exceptionnel	6.6	(10 094)	(14 753)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	6.7	15 682	22 571
Résultat net		111 260	100 689

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 11 922 821 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 111 260 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- une description des faits marquants et de l'activité de l'exercice ;
- une description des principes et méthodes comptables appliqués ;
- une description des événements postérieurs à la clôture de l'exercice ;
- des notes sur le bilan ;
- des notes sur le compte de résultat ;
- une description des litiges et passifs éventuels identifiés à la date de clôture des comptes ;
- différentes informations complémentaires.

Ces notes et tableaux font partie des comptes annuels qui seront soumis à l'approbation des actionnaires. Ils comprennent les données des sociétés en participation et des établissements stables à l'étranger de Framatome SAS.

1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Crise sanitaire COVID-19

En 2021, les activités de Framatome SAS ont été affectées de manière marginale par la crise sanitaire COVID-19.

En effet :

- Les productions des usines de fabrication de composants primaires (St Marcel, Creusot, Jeumont) et de combustibles (Romans et sa chaîne d'approvisionnement) ont été à leurs volumes de référence. Le site d'Ugine reste affecté depuis 2020 par la baisse de son activité Titane dont la reprise est progressive.
- Les prises de commandes de l'exercice ont été supérieures au budget et, grâce aux mesures de précaution sanitaire convenues avec les clients ou déployées au sein de Framatome, les projets ont, pour la plupart, pu se dérouler conformément à leur planning de référence. Toutefois, dans le contexte spécifique de la crise sanitaire en Afrique du Sud et en Grande-Bretagne, différents projets de maintenance et de remplacement d'équipement de la Business Unit Base Installée ont dû être décalés. Ces décalages n'ont cependant pas eu d'effets économiques notables.

1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences

1.2.1 Plan de relance

Pour faire face à l'épidémie Covid-19, le Gouvernement français a lancé le 3 septembre 2020 un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, appelé « France Relance », afin de redresser durablement l'économie française et de créer de nouveaux emplois. L'objectif de ce plan est de transformer l'économie en investissant dans des domaines apporteurs de valeur comme l'innovation,

le maintien des compétences et la souveraineté, de sorte que la France puisse retrouver son niveau de croissance économique d'avant crise dans un horizon de moins de deux ans.

Dans le cadre de France Relance, le plan de soutien à la filière nucléaire a été doté d'un budget de 470 millions d'euros, réparti sur quatre volets : i) mise en place d'un « Fonds France Nucléaire » de soutien aux PME-ETI, ii) renforcement des compétences et soutien à la modernisation industrielle et aux projets de relocalisation, iii) financement de la R&D, des projets « usine du futur » et du développement de solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs, iv) soutien à deux projets particuliers, SMR et Technocentre.

Dans le cadre des appels à projets opérés par Bpifrance, Framatome a ainsi présenté plusieurs projets, stratégiques pour la filière, collaboratifs pour la plupart, dans les domaines du maintien et du développement des compétences (en lien avec le CSFN et l'Université des Métiers du Nucléaire), de la modernisation des capacités industrielles, de la relocalisation d'activités, et de l'innovation.

A la fin de la troisième relève de juin 2021, six projets Framatome ont été lauréats, représentant un investissement sous-jacent pour Framatome de 129 millions d'euros au total. Les aides de France Relance sur ces projets seront versées sous forme de subventions, entre 2021 et 2024, en fonction du déploiement des projets.

Framatome est également partenaire de plusieurs projets de R&D pilotés par d'autres donneurs d'ordre de la filière nucléaire française.

1.2.2 Programmes de standardisation

Framatome s'est dotée d'une fonction « Excellence Opérationnelle » (OpEx) qui anime l'ensemble des démarches d'amélioration de la performance.

Une organisation dédiée appelée « Standardisation et Programmes », a été créée au sein de la fonction Excellence Opérationnelle, afin d'accompagner la standardisation des processus industriels ainsi que les programmes « Ingénierie Système » et « Product Lifecycle Management » (PLM). Cette organisation s'appuie sur des Architectes Standards, nommés dans chaque Business Unit.

Un programme dit « Juliette » vise, dans ce cadre général, à développer et maintenir les savoir-faire de Framatome, notamment par une démarche de standardisation de la conception des équipements mécaniques de la chaudière nucléaire (générateurs de vapeur, cuves, branches, pressuriseurs, groupe moto-pompe primaire, mécanismes de commande grappe). Cette démarche porte sur les produits tout autant que sur la capacité de Framatome à les concevoir et à en maîtriser les procédés de fabrication.

Au programme Juliette a été adjoint un deuxième programme qui vise la standardisation de la chaudière nucléaire au niveau système, c'est-à-dire le design fonctionnel des équipements, et de son contrôle-commande de sûreté. Un programme de travail conjoint a ainsi été défini et lancé associant EDF et EDVANCE (ingénierie commune à Framatome et à EDF). L'objectif de ce programme est d'assurer une complète intégration des standards définis par Framatome dans les designs de la partie dite « Nuclear Island », de responsabilité EDVANCE, et des autres parties de responsabilité EDF.

L'objectif de cette organisation est d'améliorer la qualité des produits par la stabilité du design et la qualification des procédés en amont de l'exécution des projets, à renforcer les compétences, à réduire

les délais d'exécution des projets, et à renforcer la maîtrise des coûts, tout en garantissant la stabilité de la chaîne d'approvisionnement en anticipant certaines productions.

En 2021, Framatome a pu confirmer dans son usine du Creusot la bonne mise en œuvre des dispositions qui avaient permis d'autoriser fin 2020 la reprise des fabrications sous le contrôle de l'Autorité de Sureté Nucléaire française (ASN). En 2021, l'usine a obtenu l'autorisation de nouvelles fabrications. Grace aux actions du Programme Juliette, la qualité de réalisation des nouvelles fabrications (sous contrôle ou non de l'ASN) est en nette amélioration : la fréquence et la gravité des écarts constatés, tant sur les produits que sur les processus et organisations, sont en constante diminution. Ces bonnes pratiques et acquis sont en cours de généralisation dans les usines de Saint Marcel et Jeumont.

1.2.3 Programme EXCELL in Quality

Le programme « Excell in Quality » a été lancé avec pour objectif, en tirant notamment les leçons des événements passés, d'améliorer en profondeur la qualité des productions. Il a été élaboré en cohérence avec le plan Excell d'EDF.

Ce programme, lancé en 2020, s'articule autour de six axes :

- Tous engagés pour la qualité ;
- La qualité bien du premier coup ;
- Maîtrise de nos procédés critiques ;
- Des fournisseurs engagés pour la Qualité ;
- L'excellence par les compétences ;
- La fonction qualité en support du plan.

Il a été poursuivi en 2021, avec des avancées notables :

- Forte mobilisation managériale avec plus de 100 revues par mois de plans d'actions d'amélioration qualité ;
- Présence sur le terrain des managers et experts à travers le programme « Gemba Walk » ;
- Mise au point d'une méthode de qualification des procédés industriels adaptée au nucléaire ;
- Accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration Qualité avec une équipe dédiée ;
- Création d'une formation d'Excellence sur l'Inspection Qualité : l'Inspection Academy, et formation des 3 premières promotions en 2021 ;
- Mise en place d'indicateurs de performance Qualité harmonisés pour Framatome.

Ce plan produit des résultats tangibles. Le taux de fréquence des événements qualité perçues par les clients a notamment été réduit de -25%.

1.3 Principaux événements liés aux opérations

1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires

Concernant son activité de fabrication de composants et de forgés, Framatome a poursuivi en 2021 le plan d'actions visant à traiter les écarts sur les procédés de TTD local :

- Poursuite ou compléments aux dossiers de justification support aux tranches en exploitation ;
- Finalisation et validation par l'ASN des dossiers support aux Attestations de Conformité des Générateurs de Vapeur de Remplacement pour les tranches Gravelines 6 et Flamanville 1 ;
- Poursuite des programmes d'essais mécaniques pour confirmer l'impact sur les propriétés matériaux. Ces programmes se poursuivent jusqu'à fin 2022.

Parallèlement, dans le cadre de ces travaux, Framatome a pu quantifier, par approche numérique et expérimentale, l'existence de possibles contraintes résiduelles rémanentes induites par la mise en œuvre de ces procédés de TTD local. Les codes et standards internationaux applicables aux équipements nucléaires ne présentent pas d'éléments explicites pour quantifier ces contraintes et en limiter le niveau.

A ce stade, Framatome a réalisé les développements numériques et expérimentaux nécessaires pour évaluer les contraintes résiduelles induites par les TTD locaux sur de nombreuses configurations. Un travail approfondi de vérification de l'intégrité des assemblages concernés suivant les méthodes disponibles à date a été engagé et va se poursuivre sur 2022.

Framatome n'a pas reçu de réclamation formelle de la part de ses clients et estime que la société n'aura pas à engager des travaux lourds de réparation ou de remplacement d'équipements.

1.3.2 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3

Le projet Flamanville 3 a franchi début 2020 une étape majeure avec la fin des essais à chaud phase 2, qui ont globalement validé le fonctionnement de la chaudière (sans combustible). Depuis, le projet se consacre à la remise en conformité des soudures du Circuit Secondaire Principal, et traite par ailleurs le solde des activités ingénierie, approvisionnement, montage et essais nécessaires au démarrage de la tranche.

Faits marquants opérationnels de 2021

L'année 2021 a été marquée par :

- L'obtention d'une partie des nouveaux « Go soudage » sur le reste du périmètre de la phase 2 des réparations des soudures du CSP, et le lancement des opérations de reprises des soudures associées ;
- La réalisation par EDF et son sous-traitant Westinghouse des 8 nouvelles soudures des traversées VVP ;
- La réalisation, à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de contrôles radiographiques supplémentaires sur certaines soudures du circuit primaire principal, avec des résultats conformes ;
- La validation de principe de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de la solution de traitement de l'écart de conception concernant les 3 soudures dite de « set-in » du circuit primaire principal, consistant à l'installation de colliers de maintien autour des piquages concernés ;
- La poursuite des activités sur le périmètre de base, notamment l'ingénierie, les approvisionnements, le montage et les essais.

Contexte contractuel

Dans le cadre du marché chaudière de l'EPR de Flamanville 3 dont Framatome est le titulaire, en particulier s'agissant de la réalisation des opérations « EM4 » sur les tuyauteries du circuit secondaire, Framatome s'est vu notifier les 25 juillet 2018 et 1^{er} août 2018 par EDF deux lettres réservant l'ensemble de ses droits quant aux coûts relatifs à l'instruction du dossier « exclusion de rupture et les impacts planning associés » ainsi qu'aux surcoûts associés au Circuit Secondaire Principal (CSP).

Dans son courrier du 25 juillet 2018 EDF considère que le référentiel « Exclusion de Rupture » était connu de Framatome antérieurement à l'entrée en vigueur du marché chaudière dont elle est titulaire

et que ces exigences ont été déclinées dans le référentiel technique de Framatome, sans pour autant avoir été retranscrites auprès de ses sous-traitants.

Dans son courrier du 1er août 2018, EDF estime que Framatome est à l'origine et seul responsable de l'intégralité des coûts induits par le traitement de la problématique de qualité des soudures du CSP ainsi que des impacts planning associés, et se réserve le droit de demander réparation à Framatome de l'ensemble du préjudice qu'elle subit y compris ses conséquences.

Par deux courriers en date du 31 août 2018, Framatome a rejeté les demandes d'EDF, considérant notamment que (1) s'agissant des CSP, Framatome respectait l'ensemble de ses obligations du marché et qu'EDF avait un rôle primordial et structurant pour les opérations EM4, et que (2) s'agissant des EDR, EDF n'avait pas spécifié le référentiel applicable.

Le 4 septembre 2018 Framatome propose à EDF un projet de protocole de préfinancement pour les traversées.

Depuis, EDF a décidé de faire faire les réparations des soudures des traversées par une société tierce (Westinghouse) et a proposé que le différend soit définitivement tranché par le biais d'un arbitrage quadripartite entre Framatome, EDF, AREVA SA et AREVA NP, ou à défaut, par le biais d'un arbitrage bipartite entre Framatome et EDF.

Framatome et EDF ont signé le 18 novembre 2020 les quatre accords suivants : un Protocole de préfinancement Traversées, un protocole de préfinancement CSP, un mandat règlementaire CSP, un protocole de coopération industrielle.

Ces accords caractérisent notamment un « Différend CSP et Traversées » dont la résolution, par ces accords, a été renvoyé à une négociation future. Le périmètre du Différend CSP et Traversées recouvre l'ensemble des opérations relatives au traitement des problématiques « Qualité » et « Exclusion de rupture » des soudures du circuit secondaire principal ainsi que l'ensemble des impacts coûts et délai qui en découlent.

A la suite de la négociation et de la conclusion le 29 juin 2021 par EDF, AREVA, AREVA NP et Framatome d'un protocole transactionnel global, EDF et Framatome ont conclu le même jour un accord cadre (ci-après le « Term Sheet ») préalable à la signature d'un avenant n°10 au marché principal de fourniture de la chaudière de l'EPR de Flamanville. Les Parties sont convenues au titre de ce Term Sheet et de l'avenant n°10 de renoncer à résoudre le Différend CSP et Traversées par voie arbitrale comme initialement prévu dans les Protocoles Préfinancement CSP et Traversées, et d'y mettre fin de manière définitive et irrévocable par voie transactionnelle selon les modalités définies dans le Term Sheet et l'Avenant 10.

L'Avenant 10 est en cours de finalisation entre Framatome et EDF.

Position comptable pour la clôture du 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, étant donné que l'avenant n°10 n'a pas encore été signé, Framatome retient la même option comptable que celle retenue au 31 décembre 2020 : les opérations relatives au « Différend CSP et Traversées » sont traitées comptablement à l'achèvement et en dehors du contrat principal dont le chiffre d'affaires est quant à lui reconnu à l'avancement.

De fait, jusqu'à la signature prochaine de l'avenant n°10, les mécanismes de préfinancements CSP et Traversées sont toujours en place au 31 décembre 2021 et selon les mêmes dispositions contractuelles que celles en vigueur au 31 décembre 2020.

Les stipulations du Term Sheet concernant les sommes versées ou à verser au titre des préfinancements permettent par ailleurs de confirmer l'approche retenue jusqu'ici par Framatome, à savoir que le niveau de préfinancement versé par EDF à Framatome constitue une estimation appropriée de la valeur recouvrable des travaux engagés et comptabilisés en encours.

Le résultat dégagé sur le projet Flamanville 3 comprend, dès lors, deux composantes :

- Une composante à l'avancement qui correspond au périmètre historique du projet dont ont été exclues, à partir de 2019, les activités relatives au Différend CSP Traversées.
- Une composante à l'achèvement qui correspond aux travaux de réparation des soudures.

Au 31 décembre 2021, les encours constatés sont de :

- 239,5 M€ sur le périmètre CSP lesquels sont dépréciés à hauteur de 20% compte tenu d'un préfinancement à 80% de ces travaux (soit 191,6 M€ d'encours net) ;
- 55,3 M€ d'encours sur le périmètre Traversées compte tenu d'un préfinancement à 100% de ces travaux.

Au 31 décembre 2021, le montant de ces encours est cohérent avec les encaissements perçus au titre des accords de préfinancement.

1.3.3 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C

Ce projet porte sur la fourniture, le montage et les essais de réception de composants primaires, de vannes classées et des contrôles commandes de sûreté pour les deux tranches EPR d'Hinkley Point C en Angleterre.

L'année 2021 a été marquée par le franchissement d'importants jalons de fabrication, comme la fin des opérations de tubage des 4 générateurs de vapeur de l'unité 1 dans l'usine de Saint-Marcel, le démarrage du soudage des adaptateurs sur le couvercle de cuve et l'accostage des parties inférieures/supérieures du corps de cuve de l'unité 1. La majorité des tronçons de tuyauteries primaires de l'unité 1 a été livrée par l'usine du Creusot dans l'atelier de Chalon permettant le démarrage de la préfabrication. Par ailleurs, l'anneau support de cuve de l'unité 1 a été livré en Angleterre en attendant son transfert sur site en fonction des besoins du chantier.

Du côté des fournisseurs externes, la qualification du processus de fabrication de la ligne d'expansion du pressuriseur a été obtenue, et les premières activités de fabrication des vannes classées ont démarré. Le calorifuge du corps de cuve de l'unité 1 a quant à lui été terminé, inspecté et est prêt à être installé.

Concernant le contrôle commande, les activités pour la deuxième configuration qui sera mise en œuvre pour les essais ont été initiées l'année passée et se poursuivent. Cela se traduit en séquence par des activités d'approvisionnement et le démarrage de fabrications notamment pour l'instrumentation nucléaire et le contrôle de commande Back-up.

Les activités de préparation pour l'installation des équipements sont en cours y compris sur le site d'Hinkley Point C afin de répondre aux besoins du client NNB (HPC).

Framatome a recensé l'ensemble des enjeux liés au Brexit et s'est organisé, en lien avec son client, pour en contrôler les impacts. En particulier, des accords ont été obtenus de la part des autorités

britanniques (HMRC), tant sur le plan fiscal que douanier, concernant les modalités d'importation des équipements au Royaume Uni, sans impacts sur le projet HPC notamment.

1.3.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2

Le 6 janvier 2020, le client TNPJVC a prononcé la réception provisoire de l'unité 1 et le premier arrêt de tranche de cette Unité s'est achevé le 15 octobre 2020. La recette provisoire de l'Unité 2 a quant à elle été signée le 10 décembre 2020. Le premier arrêt de tranche de l'Unité 2 a démarré le 4 avril 2021 et s'est terminé le 10 juin 2021.

Depuis, la levée des réserves techniques de l'unité 1 et de l'unité 2 se poursuit sachant que la période de garantie (hors Equipements Spéciaux) des deux unités a pris fin le 15 octobre 2020 pour l'Unité 1, et le 1er juillet 2021 pour l'Unité 2.

Evénement Qualité Taishan Unité 1

A la fin du premier semestre de 2021, des gaz rares ont été constatés dans le circuit primaire du réacteur n°1, révélant que des crayons combustibles étaient susceptibles d'avoir perdu leur étanchéité. Framatome s'est immédiatement mobilisé pour apporter son soutien à TNPJVC et contribuer à l'analyse des causes de ce phénomène.

Le 30 juillet 2021, TNPJVC a décidé d'arrêter la tranche afin de procéder à une inspection et des analyses plus approfondies afin d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, et de définir les dispositions à prendre pour redémarrer de la tranche.

Framatome continue depuis à apporter son expertise à TNPJVC.

1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3

Framatome continue d'accompagner AREVA NP pour la préparation du démarrage du réacteur OL3, dont la première criticité a été initiée le 21 décembre 2021.

1.3.6 Remplacement de générateurs de vapeur et des coudes pour le parc français

L'opération de remplacement de générateurs de vapeur de la tranche 6 du CNPE de Gravelines (GR6) a débuté le 11 octobre 2021 et devrait se terminer tout début 2022.

La préparation de l'opération de Flamanville 1 (1300 MW) s'est poursuivie en 2021 dans la perspective de l'intervention prévue désormais en juin 2022.

Enfin l'avenant relatif à l'opération de Cruas 3 (900MW) prévue en 2024 a été signé pendant l'été avec EDF et la préparation a débuté en septembre.

Framatome a poursuivi en 2021 la préparation de la documentation nécessaire aux opérations du contrat de remplacement de tronçons et coudes primaires RCCP 900. De plus, les principales Qualifications d'Opération de Maintenance destinées à ce contrat ont été réalisées avec succès. Les premières opérations sont prévues en 2022 sur Blayais 1 puis Saint-laurent B2.

Par ailleurs, Framatome prépare actuellement la réponse à un appel d'offre EDF pour le même type d'opération sur le palier 1300MW. La remise d'offre est prévue début 2022.

1.3.7 Projet Koeberg

A la suite de la détection d'anomalies sur des procédés de traitements thermiques locaux à l'atelier de Saint Marcel, il a été décidé de mettre en œuvre des actions de vérification des procédés de

traitements thermiques employés par SENPEC en Chine. Ces vérifications sont terminées et Framatome a confirmé la conformité des procédés employés, qui ont été validés par ESKOM et l'organisme de surveillance ASME. Un procédé de Traitement Thermique Local Amélioré a été validé par Eskom et l'autorité de sûreté sud-africaine qui ont autorisé la reprise de la fabrication des générateurs de vapeur N°4 et N°5. Ce procédé a été mis en œuvre avec succès sur les générateurs de vapeur N°5 et N°4 à partir de mai 2021.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a eu plusieurs effets majeurs et se fait encore ressentir aujourd'hui (rattrapage des retards).

Les 3 premiers générateurs de vapeur (GV) de l'unité 1 ont été livrés sur le site de Koeberg le 7 Octobre 2020. L'installation de ces GV est soumise à une liste « installation blockers » de l'Autorité de Sûreté sud-africaine (NNR). Le traitement de ces demandes de la NNR est en phase de résolution finale.

Le premier RGV interviendra très probablement sur la tranche 2 durant l'arrêt 225 démarré en janvier 2022. Les GV déjà livrés seront utilisés sur cette tranche. Ils sont en cours de préparation. Le remplacement des GV de la tranche 1 doit intervenir durant l'arrêt 126 planifié en Octobre 2022. Les GV en cours de fabrication chez SENPEC seront attribués à cette tranche.

Le 13 septembre 2021 la Cour Suprême d'Appel Sud-Africaine a rendu un jugement en faveur de Framatome et a exigé le paiement sous 15 jours des sommes dues au titre du claim « Key Dates » (Compensation Event #11). Le 22 octobre 2021, Eskom a interjeté appel de ce jugement auprès de la Cour Constitutionnelle Sud-Africaine. Les dates des audiences et de la décision sont encore inconnues à ce jour : l'affaire est toujours en cours et ne sera probablement pas résolue avant le deuxième trimestre 2022. La procédure ayant un effet suspensif, Framatome ne peut pas légalement faire appliquer la décision de la Cour suprême d'appel.

Dans l'intervalle, ESKOM a engagé une procédure d'arbitrage devant la CCI ; le tribunal a tenu une première audience technique concernant principalement les questions de compétence du tribunal au vu des décisions de l'adjudicateur dans le projet. Les parties ont été invitées à échanger leurs observations jusqu'au début du mois de février, notamment sur les questions procédurales.

1.4 Opérations de croissance externe

1.4.1 Acquisition de l'activité contrôle commande de Rolls-Royce Civil Nuclear

Le 5 novembre 2021, Framatome SAS a acquis la société Rolls-Royce Civil Nuclear SAS (RRCN) basée à Grenoble, ainsi qu'une société liée en République Tchèque et des activités en Chine. A l'issue de cette acquisition, RRCN est devenue Framatome Grenoble SAS.

Framatome Grenoble SAS est un acteur majeur du marché de l'instrumentation et des systèmes de contrôle commande analogiques et numériques, pour tous types de réacteurs nucléaires dans le monde. Avec cette acquisition, Framatome intégrera toutes les fonctions critiques de sécurité, au service de ses clients et en particulier du parc nucléaire français. Elle lui permettra d'étendre ses capacités globales dans les systèmes de contrôle commande et d'instrumentation et de répondre plus efficacement aux besoins émergents.

Grâce à cette transaction, plus de 550 collaborateurs, installés principalement en France à Grenoble, ont rejoint le groupe Framatome.

1.4.2 Aquisition de la société Evopro NPA Kft.

Le 1^{er} avril 2021, Framatome SAS a acquis la société hongroise Evopro NPA Kft. A l'issue de cette acquisition, Evopro NPA kft est devenue Framatome Kft.

Framatome Kft est spécialisée dans l'ingénierie de contrôle commande de sûreté ou opérationnel principalement pour le marché nucléaire civil hongrois mais aussi pour d'autres industries hongroises.

Elle dispose de compétences dans différents automates programmables industriels et est déjà le partenaire de Framatome GmbH dans le cadre de la réalisation de différents projets de contrôle-commande pour les unités existantes de la centrale de Paks en Hongrie. Elle est également partenaire de Framatome GmbH dans le cadre de la fourniture du contrôle commande de sûreté et opérationnel des deux nouveaux réacteurs (unités 5 et 6) en construction de la centrale de Paks, dont le contrat a été signé par Framatome GmbH en 2019 avec le Russe JSC RASU.

Avec cette acquisition, Framatome poursuit son développement et le renforcement de ses compétences en Europe centrale.

1.4.3 Acquisition de Valinox Nucléaire SAS

Le 31 mai 2021, Framatome SAS a acquis la société française Valinox Nucléaire SAS, cédée par le groupe Vallourec et spécialiste français dans la production de tubes sans soudures pour générateurs de vapeur destinés majoritairement au marché du nucléaire et de la défense. L'usine est implantée à Montbard, en Bourgogne, une région qui concentre une forte expertise en industrie mécanique pour le nucléaire.

Valinox devient une filiale de Framatome SAS, Tubes Nucléaires Montbard SAS, et conserve son nom commercial. Elle possède une forte notoriété sur ses marchés et dispose d'équipements industriels performants et de compétences technologiques solides.

La reprise par Framatome de ce savoir-faire reconnu dans l'industrie répond aux enjeux de la filière nucléaire française pour le maintien en opération et le renouvellement de son parc.

1.4.4 Acquisition de VirtualPiE Limited

En août 2021, Framatome SAS a acquis en Grande Bretagne la société VirtualPiE Limited - opérant sous le nom commercial de BHR Group - qui devient Framatome BHR.

Framatome BHR est leader des produits et services d'ingénierie des fluides pour les secteurs de la chimie et de l'énergie nucléaire. Avec cette acquisition, Framatome renforce sa présence au Royaume-Uni et continue à développer son portefeuille de solutions.

1.4.5 Offre engageante en vue du rachat de la captive d'assurance Foyer SA

Le 5 Novembre 2021, Framatome SAS a émis auprès de Foyer SA une offre engageante conditionnelle pour l'achat de la captive de réassurance Foyer Reassurances SA, Luxembourg, dont l'acquisition définitive est attendue au 1er trimestre 2022.

Foyer SA est le 1er assureur Luxembourgeois.

Cette acquisition sera finalisée sous la condition suspensive que la société rachetée soit libérée de tout engagement passé.

Avec cette acquisition, Framatome étend la surface de son outil captif de réassurance afin de faciliter et optimiser le placement de certaines de ses assurances Non Vie.

1.5 Filiales et participations

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Framatome SAS a créé la société Framatome Bulgarie pour renforcer son implantation en Europe et développer ses services d'ingénierie pour les secteurs de l'énergie.

1.6 Développement de la marque Framatome

Les actions de développement de la marque Framatome se sont poursuivies en 2021 avec 2 actions principales :

- La création de la marque commerciale Framatome Healthcare visant le développement de produits ou procédés à usage médical (isotopes, production de précurseurs irradiés, stérilisation par irradiation)
- L'extension du marché de Foxguard Solutions à l'Europe, afin de renforcer l'offre de cybersécurité de Framatome destinée au secteur de l'énergie en incluant le conseil, la mise en application, les solutions gérées ainsi que le matériel de sécurité et les équipements de systèmes de commande.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2021 de la Société Framatome SAS est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et de ses modifications ultérieures.

2.1 Evaluation des actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mises en service.

Immobilisations incorporelles :

Les frais de recherche et développement immobilisés ne comprennent que ceux qui ont été apportés à Framatome, dans le cadre de l'apport partiel d'actif. Ils sont amortis selon leur durée probable d'utilisation.

Concernant les actifs incorporels relatifs à la Propriété Intellectuelle EPR, ils font l'objet d'un test de valeur au travers de redevances théoriques, calculées sur la base du scénario réacteur en vigueur à la date de clôture des comptes. Ces actifs sont amortis sur une durée de 20 ans, correspondant au planning des projets actuels connus.

La société comptabilise ses dépenses de R&D en charges, conformément à l'option prévue par le Code de Commerce (article R 123-186) et le PCG (article 212-3.1).

Le fonds de commerce de la Société a une durée de vie indéterminée. Il fait l'objet de test de perte de valeur annuelle, sur les bases des cash-flows futurs. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

Le fonds de commerce de Framatome est indissociable de son activité prise dans son ensemble. L'évaluation du fonds est donc testée globalement sur l'ensemble du groupe Framatome.

Immobilisations corporelles :

Dans le cadre de l'apport d'actif dont a bénéficié Framatome en 2017, les principales immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant à leur juste valeur (terrains, aménagements, constructions et agencements). Les autres immobilisations corporelles (matériels et outillages) ont été apportées pour leur valeur nette comptable.

Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation des amortissements de ses immobilisations corporelles sont décrits ci-après.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

La durée d'amortissement généralement retenue est indiquée ci-après par nature de biens :

Logiciels d'application	durée de vie probable d'utilisation limitée à 5 ans
Concessions, brevets et licences	durée de protection juridique
Bâtiments	Entre 5 et 40 ans
Agencements et installations	Entre 3 et 15 ans
Matériel industriel, mobilier de bureau	Entre 5 et 10 ans

Petit matériel, petit outillage	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 1 et 8 ans
Matériel de transport	5 ans

L'amortissement est éventuellement complété par une dépréciation lorsque, pour certains biens, la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur nette comptable ainsi obtenue, peut être considérée comme économiquement justifiée.

La valeur comptable des installations nucléaires, intègre les actifs de contrepartie liés au démantèlement des installations nucléaires en exploitation. Il est pratiqué un amortissement linéaire sur la durée de vie prévisionnelle des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, devant être exécutés dans ces installations.

Dans la limite des dispositions fiscales pour les biens qui ouvrent droit à l'amortissement dégressif, la différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif est constatée en amortissement dérogatoire.

2.2 Immobilisations financières

2.2.1 Titres de participation et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation de ses titres de participation sont les suivants :

- Conformément à l'article 213-8 du PCG, les droits de mutation, honoraires et commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.
- Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat financier, lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de critères tels que la situation nette ou les flux de trésorerie actualisés.

2.2.2 Autres immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de ses activités, la société est amenée à accorder des prêts en devises à ses filiales. Selon leur caractère recouvrable, ces prêts peuvent être couverts par des instruments dérivés de change.

2.2.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que la société a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de démantèlement de ses installations nucléaires de base (INB).

Les articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement posent le principe de la constitution, par les exploitants d'installations nucléaires de base opérant en France, d'actifs dédiés couvrant les

charges de démantèlement de leurs installations, selon des modalités garantissant la disponibilité des ressources nécessaires.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, ce portefeuille d'actifs financiers est géré dans une optique long terme. Ces actifs financiers sont composés d'OPCVM investis en titres obligataires et en actions.

Les TIAP sont comptabilisés au coût historique. A la clôture, si la valeur d'inventaire d'un titre ou d'un OPCVM est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels sur les autres titres.

2.3 Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et développement à la charge de la Société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat soit signé.

2.4 Créances et dettes

2.4.1 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écarts de conversion. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Dans le cadre d'une opération de couverture d'engagements fermes, la réévaluation à la clôture de la composante change de l'élément couvert facturé et de la part de la couverture correspondante est comptabilisée au bilan par l'intermédiaire de compte d'écart de conversion actif et passif.

Les clients et comptes rattachés incluent également le montant des factures à établir relatives au chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement.

2.4.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à des revenus sur des contrats long terme et sur des prestations reconnues à l'achèvement.

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode préférentielle de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.

La société ne tient pas compte d'une composante de financement dans le cadre de la comptabilisation de ses contrats à long terme.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en encours dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus dans la limite de leur valeur recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

En complément, une partie du chiffre d'affaires est reconnue à l'achèvement, au moment de la livraison, notamment pour la vente de Combustible.

2.5 Instruments financiers

La société applique le règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

La société utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change sur les contrats d'exploitation. Les instruments dérivés utilisés consistent en des contrats de change à terme et swaps de devises.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture d'engagements fermes ou de couverture de flux de trésorerie.

La Société comptabilise le report / déport des opérations de change (terme et swap) de façon étalée sur la durée de la couverture en résultat financier, en application du règlement ANC 2015-05.

Couverture d'engagements fermes

Lorsque les opérations de change à terme ont pour objet de couvrir des engagements fermes commerciaux comptabilisés au bilan, les résultats de change latents calculés à la clôture sur la couverture et l'élément couvert sont enregistrés en écart de conversion.

Constituent des engagements fermes comptabilisés au bilan :

- Les achats ou ventes issus de contrats en devises dont la quantité, le prix et l'échéance sont connus ;
- Les avances à long terme consenties aux filiales.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères. L'élément futur couvert de nature hautement probable n'est

pas valorisé au bilan. Il en est de même pour l'instrument dérivé de couverture à l'exception de la composante taux du dérivé.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placement. Ses excédents de trésorerie sont placés auprès de la société mère EDF SA, dans le cadre d'une convention de placement de trésorerie.

2.7 Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers avec la société mère EDF SA ou les sociétés filles, sont présentés sur la ligne « Autres créances » lorsqu'ils sont débiteurs. Dans le cas contraire, ils figurent au passif sur la ligne « Autres dettes ».

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de la clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour permettre de doter une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Avantages au personnel :

La totalité du montant des engagements de la Société en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, nette des éventuels actifs de couverture, est comptabilisée, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, en application des règles comptables décrites ci-dessous.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires émis par les entreprises de première catégorie, pour une durée équivalente à celle des passifs sociaux.

Framatome fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer ses engagements chaque année.

Conformément à la recommandation ANC n°2013.02 du 7 novembre 2013 mise à jour au 5 novembre 2021, la Société applique la méthode retenant les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par

la Commission Européenne dans le cadre de son règlement n°475/21012 du 5 juin 2012. Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat.

Les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple les médailles du travail) sont également comptabilisés au compte de résultat.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier;
- la charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels est comptabilisé dans le résultat d'exploitation

2.9 Provisions pour opérations de fin de cycle

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, la Société a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement.

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer de la meilleure estimation des coûts et délais des études et opérations pour les installations en cours d'exploitation et pour les installations à l'arrêt.

Le montant de la provision pour opérations de fin de cycle évalué à la date de mise en service d'une installation nucléaire fait partie intégrante du coût comptabilisé en actifs corporels (Cf. Note 2.1), sous la forme d'un « Actif de démantèlement ».

Nature des engagements

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer de la meilleure estimation des coûts et délais des études et opérations pour les installations en cours d'exploitation et pour les installations à l'arrêt.

Les provisions couvrent :

- Les coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement, Framatome ayant retenu un assainissement visant la libération des bâtiments et des terrains adjacents de toute contrainte nucléaire et radiologique pour un usage industriel ;
- Les coûts de transport et de stockage définitif des déchets radioactifs sur des centres dédiés.

Ces évaluations et devis sont, chaque année, portées en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation et sont également mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En tout état de cause, la Société s'est fixée l'objectif de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas trois ans.

Les coûts futurs liés aux obligations de fin de cycle de chacune des installations ainsi déterminés sont ensuite répartis selon leur propre échéancier prévisionnel de décaissements. A ces flux prévisionnels de décaissement sont appliqués un taux d'inflation et un taux d'actualisation afin de comptabiliser au bilan des provisions actualisées.

Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée d'une année à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme éligible au coût de revient des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « coût des produits et services vendus » et ainsi déduite de la marge brute.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes suivants :

- **Calcul du taux d'actualisation et d'inflation**

Depuis la clôture du 31 décembre 2020, les modalités de calcul du taux d'actualisation ont évolué comme suit :

Le taux d'actualisation est établi sur la base d'une courbe de taux d'intérêt. Cette courbe comprend une courbe de taux souverain, construite sur des données de marché en date de clôture pour les horizons liquides (courbe de taux OAT de 0 à 20 ans) et convergeant ensuite, en utilisant une courbe d'interpolation, vers le taux de très long terme UFR (Ultimate Forward Rate) - avec des taux qui deviennent très proches du taux UFR à partir de 60 ans -, à laquelle est ajoutée une courbe des spreads des obligations d'entreprises de notation A à BBB. Sur la base des flux de décaissement attendus des engagements nucléaires, un taux d'actualisation unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite. Ce taux d'actualisation unique est ensuite appliqué aux échéanciers prévisionnels de coûts des engagements pour déterminer les provisions.

Le taux UFR a été défini par l'autorité européenne de régulation des assureurs (European Insurance and Occupational Pensions Authority – « EIOPA ») pour les passifs assurantiels, de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché. Le taux UFR calculé s'établit à 3,46% pour 2021. Il est retenu en cohérence avec la décision de l'autorité administrative qui dans son arrêté du 1er juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires (voir ci-après), a fait évoluer la formule du plafond réglementaire du taux d'actualisation, en prenant en référence le taux UFR en lieu et place de la moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du TEC 30, la référence au taux UFR étant considérée comme plus pertinente pour les provisions nucléaires compte tenu des échéances de très long terme.

Cette évolution des modalités de calcul du taux d'actualisation permet la meilleure appréciation actuelle de la valeur temps de l'argent au regard des provisions nucléaires qui ont pour caractéristiques des flux de décaissement à très long terme, largement au-delà des horizons de marché, notamment au travers :

- de l'utilisation d'une courbe de taux d'intérêt, sur base de données de marché sur les horizons liquides observées en date de clôture, et convergeant sur les horizons non liquides vers un taux de très long terme sans effet de cycle (en lieu et place d'un taux moyen relatif à une seule duration représentative de la duration moyenne des engagements), soit des données de taux pour l'ensemble des échéances associées aux provisions nucléaires ;
- de l'utilisation d'une référence d'un taux de très long terme (UFR calculé) produit par un acteur indépendant et désormais retenu par l'autorité administrative pour la détermination de la formule du plafond réglementaire, pour la prise en compte des tendances longues sur les évolutions de taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements ;
- de la modification des références des spreads d'obligations pris en compte aux entreprises de notation A à BBB permettant de construire une courbe de spread plus robuste, dans un contexte d'obligations de notation AA peu nombreuses en particulier pour les maturités longues, contrairement aux obligations de notation BBB qui constituent la majorité des obligations « Investment Grade » et sont très majoritaires sur les maturités les plus longues.

L'hypothèse d'inflation est établie sur la base d'une courbe de taux d'inflation, construite à partir des prévisions économiques et des produits de marché indexés sur l'inflation, et en cohérence à long terme avec l'hypothèse d'inflation sous-jacente au taux UFR (2%).

- **Plafond réglementaire du taux d'actualisation**

Sont parus au journal officiel le 2 juillet 2020 les deux textes réglementaires suivants :

- Décret du 1er juillet 2020 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires, qui codifie au sein du Code de l'environnement et actualise le décret initial du 23 février 2017 ;
- Arrêté du 1er juillet 2020 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires, qui modifie l'arrêté initial du 21 mars 2007.

Au regard de ces décret et arrêté, le taux d'actualisation, à compter du 1er juillet 2020, doit respecter un double plafond réglementaire, et doit en conséquence être inférieur :

- Au plafond réglementaire, exprimé dorénavant en valeur réelle, c'est-à-dire net du taux d'inflation ; cette valeur est égale à la valeur non arrondie représentative des anticipations en matière de taux d'intérêt réel à long terme, retenue pour le calcul publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) du taux à terme ultime (taux UFR « réel ») applicable à la date considérée, majorée de cent cinquante points de base. Ce plafond est applicable à compter de l'année 2024. Jusqu'en 2024, le plafond est égal à la moyenne pondérée de 2,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 2,3 % est fixée à 50 % pour l'année 2020, 25 % pour l'année 2021, 12,5 % pour l'année 2022 et 6,25 % pour l'année 2023 ;
- Au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture (actifs dédiés).

Le taux plafond, calculé selon l'arrêté en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2020 et à partir de la référence UFR, s'établit à 2,8% (taux réel) au 31 décembre 2021.

Compte tenu des éléments ci-dessus, Les taux retenus au 31 décembre 2021 sont de 4,3 % pour l'actualisation et de 1,8 % pour l'inflation (contre respectivement 4,0% et 1,4% en 2020), soit un taux d'actualisation réel de 2,5% au 31 décembre 2021 (2,6% au 31 décembre 2020).

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les modifications de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Framatome applique la méthode prospective :

- Si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est corrigé du même montant que la provision, et est amorti sur la durée résiduelle des installations
- Si l'installation n'est plus en exploitation, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

2.10 Dettes Financières

Framatome n'a pas de dette financière externe auprès d'établissements de crédit. Les dettes auprès des établissements de crédit concernent uniquement les soldes créditeurs de banque.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent principalement les prêts réalisés par ses filiales auprès de Framatome.

2.11 Informations fiscales

La société Framatome SAS n'est pas membre d'un groupe d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2021.

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Le 5 novembre 2021, l'Autorité des normes comptables (ANC) a mis à jour sa recommandation 2013.02 de novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires afin d'y introduire un choix de méthode pour la période d'acquisition des droits à prestations. La répartition des droits est faite de manière linéaire à partir :

- soit de la date de prise de service du membre du personnel;
- soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations. Cette seconde méthode rejoint la décision de l'IFRIC approuvée par l'IASB au mois de mai 2021.

Framatome a fait le choix de changer de méthode et d'appliquer la seconde retenue par IFRIC.

Le changement entre les deux possibilités de répartition des droits à prestations constitue un changement de méthode comptable.

L'impact de ce changement de méthode sur les exercices antérieurs n'est pas matériel sur les comptes de Framatome. Il est comptabilisé dès l'ouverture de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 11 janvier 2022, EDF a été amenée à ajuster le calendrier du projet de Flamanville 3 en tenant compte de l'état d'avancement des opérations et de la préparation du démarrage dans un contexte industriel rendu plus difficile par la pandémie. La date de chargement du combustible est décalée de fin 2022 au second trimestre 2023. Cet événement n'a pas d'incidence sur les comptes de la Société.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1 Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	2020	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	Virements de poste à poste	2021
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	270 677	30 958	-	-	-	301 635
Concessions, brevets et droits similaires	81 968	21 071	(24)	-	-	103 015
Fonds commercial	741 579	-	-	-	-	741 579
Autres immobilisations incorporelles	29	-	-	-	-	29
Immobilisation incorporelles en cours	86 199	35 734	(51 982)	-	-	69 951
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	330	(17)	-	-	313
Total immobilisations incorporelles	1 180 452	88 093	(52 023)	-	-	1 216 522
Immobilisations corporelles						
Terrains	29 270	725	-	-	-	29 995
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	151 895	11 359	(95)	-	-	163 159
- Constructions sur sol d'autrui	4 191	-	-	-	-	4 191
- Constructions, installations générales, agencements	182 609	9 688	(832)	-	-	191 465
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	576 155	65 565	(1 430)	-	-	640 290
- Actifs coûts de démantèlement	57 630	14 106	-	-	-	71 736
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers	36 039	26 987	(220)	-	-	62 806
- Matériel de transport	200	-	-	-	-	200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 791	9 020	(579)	-	-	17 232
- Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours	219 230	218 407	(121 437)	-	-	316 200
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 401	3 955	(2 653)	-	-	3 703
Total immobilisations corporelles	1 268 410	359 812	(127 246)	-	-	1 500 976

5.2 Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	2020	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	2021
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement	51 758	20 855	(235)	-	72 378
Concessions, brevets et droits similaires	25 428	16 452	(24)	-	41 856
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	28	1	-	-	29
Immobilisation incorporelles en cours	5 044	-	(4 709)	-	335
Total immobilisations incorporelles	82 258	37 308	(4 968)	-	114 598
Immobilisations corporelles					
Terrains et aménagements	3 175	952	-	-	4 127
Constructions :					
- Constructions sur sol propre	29 378	6 674	(71)	-	35 981
- Constructions sur sol d'autrui	995	359	-	-	1 354
- Constructions, instal. générales, agencements	29 364	10 482	(703)	-	39 143
Inst. techniques, matériel & outillage industriels :					
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	187 028	63 408	(909)	-	249 527
- Actifs coûts de démantèlement	18 910	2 000	(3 659)	-	17 251
Autres immobilisations corporelles :					
- Inst. générales, agencements, aménag. divers	8 995	4 334	(189)	-	13 140
- Matériel de transport	92	41	-	-	133
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 635	1 643	(510)	-	5 768
- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	2 700	-	-	2 700
Total immobilisations corporelles	282 572	92 593	(6 041)	-	369 124

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Variations des immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	2020	Augmentations	Diminutions	2021
Participations (1)	1 299 404	121 921	-	1 421 325
Créances rattachés à des participations (2)	167 663	37 290	(27 641)	177 312
T.I.A.P (3)	86 251	20 260	(15 804)	90 707
Autres titres immobilisés	1 361	-	-	1 361
Prêts	61	3	(5)	59
Autres immobilisations financières (4)	16 624	84	(10 816)	5 892
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 571 364	179 558	(54 266)	1 696 656

- (1) Les titres de participations sont détaillés au paragraphe 5.3.3. Les augmentations comprennent les principales acquisitions décrites au paragraphe 1.4 : Framatome Grenoble, Tubes Nucléaires Montbard, Framatome Kft et Framatome BHR.
- (2) Les créances rattachées à des participations se composent principalement au 31 décembre 2021 de prêts à des filiales. La valeur nominale des principaux prêts est la suivante :
 - Framatome GmbH pour 123 millions d'euros ;
 - GIE SINERGIE 20 millions d'Euros ;
 - Tubes Nucléaires Montbard pour 12 millions d'euros
 - JV Cast pour 100 millions de CNY;
 - Edvance pour 5 millions d'euros
- (3) Les **T.I.A.P.** sont présentés au paragraphe 5.3.3.
- (4) **Les immobilisations financières diverses** sont constituées principalement des dépôts et cautionnement et de la quote-part tiers à recevoir au titre du démantèlement des outillages contaminés des bases chaudes. Une grande partie de ces créances à recevoir ont été reprises suite à l'accord conclu avec EDF sur la gestion des outillages contaminés.

5.3.2 Dépréciation des titres de participations

Des dépréciations ont été dotées en 2021 sur les sociétés : TIMET (fabricant de titane pour le secteur aéronautique) pour 6,4 millions d'euros, Framatome South Africa (Afrique du Sud) pour 0,7 millions d'euros, MNF (Japon) pour 2,5 millions d'euros et Edvance pour 9 millions d'euros.

5.3.3 Tableau des Filiales et Participations

Montants en milliers d'euros		Données 2021 des filiales dans les comptes de Framatome sas				Données 2020 des filiales et participations (*)				
Sociétés	% du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes reçus	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Capitaux propres avant résultats de l'exercice	Chiffre d'affaires	Résultats de l'exercice
		Brutes	Dépréciations							
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Framatome sas										
Framatome GmbH	100%	512 003	-	123 645	-	10 000	356 316	366 316	712 170	-65 974
Intercontrôle sa	100%	111 843	-	-	6 000	24 000	9 329	33 329	52 880	4 623
Corys sas	50,01%	28 416	-	-	678	4 666	24 575	29 241	24 909	1 980
Framatome Southern Africa Ltd	100%	11 055	9 778	-	132	1 165	1 407	2 572	-	14
Framatome Inc	100%	472 473	-	-	24 721	261 483	535 778	797 261	563 412	50 781
Framatome Dongfang Reactor Coolant Pumps Co Ltd (FDJV)	50%	37 423	-	-	98	18 697	25 070	43 767	37 579	5 518
Wecan	45%	14 993	9 782	-	-	34 902	4 532	39 434	8 589	-6 633
Timet Savoie sa	30%	28 368	17 368	-	-	8 343	73 826	82 169	72 118	-1 413
Edvance sas	20%	23 280	9 004	4 848	2 400	15 000	5 546	20 546	603 393	20 200
Framatome Spain SI	100%	10 480	-	-	4 400	12	7 665	7 677	16 419	1 065
Tereco sa	100%	23 083	-	-	-	1 239	9 812	11 051	3 318	-
Tubes Nucléaires Montbard sas	100%	11 694	-	12 022	-	20 843	5 002	25 845	-	-
Framatome Grenoble sas	100%	100 872	-	-	-	1 001	41 261	42 262	83 070	- 4 484
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations (Valeur d'inventaire inférieure à 1% du capital de Framatome SAS)										
a) Dans les sociétés françaises	-	3 848	-	-	-	2 545	375	2 920	18 503	-1 613
b) Dans les sociétés étrangères	-	31 493	6 266	16 087	2 071	136 558	-13 672	122 886	74 692	-37 780
Total		1 421 326	52 198	156 602	40 500					

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, le chiffre d'affaires et les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen (*) 2018 pour WECAN

5.3.4 Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)

Les articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement et ses textes d'application prescrivent d'affecter des actifs (les actifs dédiés) à la sécurisation du financement des charges relatives au démantèlement des installations nucléaires de base. Ces textes régissent le mode de constitution de ces actifs dédiés, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance.

Les actifs dédiés sont organisés et gérés conformément à une allocation stratégique fixée par la gouvernance de l'entreprise et communiquée à l'autorité administrative. Cette allocation stratégique vise à répondre à l'objectif global de couverture sur le long terme et structure la composition et la gestion de son portefeuille dans son ensemble.

La Société a procédé en 2018 à une révision de l'allocation stratégique de ses actifs financiers dédiés au démantèlement de ses installations. Au 31 décembre 2021, le portefeuille est constitué de 43,0 % d'OPCVM investis en actions et de 57,0% d'OPCVM investis en taux en valeur comptable (respectivement 51,0% et 49,0% en valeur de réalisation).

(en milliers d'euros)	2021	2020
Montant à l'ouverture	86 251	84 471
Acquisitions de l'exercice	20 260	20 466
Cessions de l'exercice (prix de vente)	19 800	19 370
Résultat sur cessions de titres	3 996	684
Montant brut à la clôture de l'exercice	90 707	86 251
Dépréciation des titres	(134)	(382)
Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice	90 573	85 869
Valeur de réalisation	108 878	97 261

A la clôture, la valeur liquidative des fonds gérés s'élève à 108,9 millions d'euros.

La valeur actuelle de la provision pour démantèlement des installations nucléaires étant de 98,0 millions d'euros (cf. note 5.9.2), le taux de couverture de la provision comptable par les actifs financiers et les disponibilités associées s'établit à 111,1 %.

Le tableau ci-dessous présente la performance du portefeuille au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DES ACTIFS DÉDIÉS DE FRAMATOME SAS

	31/12/2021	Performance de l'exercice 2021	Performance de l'exercice 2020
(en millions d'euros)	Valeur boursière ou de réalisation	Portefeuille	Portefeuille
Actions	55,54	26,50 %	6,93 %
Obligations et monétaire	53,34	-1,42 %	3,64 %
TOTAL DES ACTIFS DÉDIÉS	108,88	11,94 %	5,11 %

Evolution du portefeuille en 2021

L'année 2021 a été marquée par une très forte performance des actifs risqués et une tendance à la remontée des taux d'intérêt nominaux à long terme. Ces mouvements sont le reflet d'une nette amélioration des perspectives macro-économiques et des résultats des entreprises. Les mesures de soutien à l'économie et de relance budgétaire, sans précédent, ont porté leurs fruits, et la vaccination à grande échelle contre la Covid a permis de réduire considérablement les impacts économiques du risque sanitaire, qui toutefois n'a pas totalement disparu. Les banques centrales ont par ailleurs maintenu des politiques monétaires relativement accommodantes, avec néanmoins des annonces de sortie progressive des programmes d'achats d'actifs, et même de remontée des taux directeurs à venir dès 2022 de la part de la FED. L'inflexion des politiques monétaires s'explique non seulement par l'amélioration de la conjoncture mais aussi par des taux d'inflation plus élevés et surtout moins transitoires que prévu, du fait non seulement de la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, mais aussi des nombreuses disruptions dans les chaînes de transport et d'approvisionnement et d'un déséquilibre offre-demande significatif sur de nombreux marchés. Les banques centrales ont toutefois réussi à éviter que le risque inflationniste ne fasse remonter les taux réels, qui sont restés à des niveaux historiquement bas, contribuant également à la bonne tenue des marchés.

La performance du portefeuille a ainsi atteint 11,94% au cours de l'année 2021, portée par la très forte hausse du portefeuille actions (+26,50%).

La sélection a été positive sur les différentes poches actions. La sélection crédit a également contribué positivement.

L'effet allocation n'a pas apporté de contribution très significative dans la mesure où l'allocation est restée proche de la neutralité, le portefeuille ayant été rebalancé régulièrement comme le benchmark en prenant des bénéfices au fur et à mesure de la hausse des marchés actions. La sous-sensibilité aux taux du portefeuille a contribué positivement à la performance relative, en limitant l'impact de la remontée des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille obligataire.

Exposition aux risques des Actifs Dédiés de FRAMATOME SAS

Au titre du portefeuille d'actifs dédiés, FRAMATOME SAS est exposé au risque sur actions, ainsi qu'aux risques de taux et de change.

La volatilité annualisée du portefeuille, mesurée sur 52 semaines, s'est élevée à 5,98% en 2021, en baisse significative par rapport à 2020.

Le risque de change sur le Dollar US est couvert à environ 50%, soit une exposition résiduelle au Dollar US d'environ 12,4% du portefeuille à fin 2021.

5.4 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Matières premières et approvisionnements	114 971	96 979
Dépréciations	3 791	3 167
	111 180	93 812
En-cours de production	453 318	324 580
Dépréciations	49 279	32 495
	404 039	292 085
Produits intermédiaires et finis	143 713	135 042
Dépréciations	3 240	2 572
	140 473	132 470
Total stocks nets	655 692	518 367

La progression des en-cours de production est essentiellement liée aux travaux effectués sur le contrat Flamanville 3.

5.5 Créances clients

Les créances clients intègrent les produits mérités sur contrats à long terme pour 5 806 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 4 033 millions d'euros au titre des contrats EPR Flamanville 3, Taishan 1&2 et Hinkley Point C.

5.6 Créances - Etat des échéances et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	177 312	48 068	129 244
Prêts	59	1	58
Autres immobilisations financières :			
- Créances de démantèlement	90 707	-	90 707
- Actifs de démantèlement - Part Tiers	3 863	-	3 863
- Divers immobilisations financières	3 390	120	3 270
Total créances immobilisées	275 331	48 189	227 142
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes (1)	249 829	163 479	86 350
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux	4 481	-	4 481
Autres créances Clients	6 200 321	1 261 472	4 938 849
Personnel et comptes rattachés	723	723	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	952	952	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	72 198	72 198	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	17 692	17 692	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 283	8 283	-
- Etat divers	261	261	-
Groupe et associés (2)	763 679	763 679	-
Débiteurs divers et autres créances	45 012	45 012	-
Total créances brutes actif circulant	7 113 602	2 170 272	4 943 330
Charges constatées d'avance (3)	14 056	9 730	4 326
Total des créances brutes	7 652 818	2 391 670	5 261 148

- (1) Les avances et acomptes versés pour un total de 249 829 milliers d'euros correspondent principalement aux avances et acomptes versés à des fournisseurs sur les grands projets (Flamanville 3, Taishan, Hinkley Point C) ainsi que sur les contrats de réservation de capacité et de fabrication de GV de la Division Composants.
- (2) Le poste groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie de Framatome auprès de sa maison-mère EDF SA.
- (3) Les charges constatées d'avance concernent des opérations d'exploitation courante.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021
Créances - produits à recevoir	
Créances rattachées à des participations	2 678
Créances clients et comptes rattachés	5 983 161
Autres créances	36 187

5.7 Trésorerie

Au 31 décembre 2021, la trésorerie qui s'établit à 12 208 milliers d'euros, est principalement constituée de disponibilités sur les comptes bancaires en devises et de comptes courants auprès d'EDF SA.

5.8 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentations	Diminutions	2021
Capital	5.8.1	706 691	-	-	-	-	706 691
Primes liées au capital	5.8.2	1 636 603	-	-	-	-	1 636 603
Réserve légale		11 547	5 035	-	-	-	16 582
Autres réserves		109 465	47 233	-	-	-	156 698
Report à nouveau	5.8.3	-	-	-	2 831	-	2 831
Résultat de l'exercice		100 689	(100 689)	111 260	-	-	111 260
Subventions d'investissement reçues		3 478	-	-	1 050	(468)	4 060
Provisions règlementées		31 744	-	-	15 645	(36)	47 353
Total capitaux propres		2 600 217	(48 421)	111 260	19 526	(504)	2 682 078

5.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 706 690 542,60 euros, composé de 130 868 619 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 5,40 euro chacune et détenues à 75,50% par Electricité de France 19,50 % par Mitsubishi Heavy Industries et 5,00% par Assystem.

5.8.2 Primes d'émission et d'apport

Au 31 décembre 2021, les primes liées au capital se composent :

- D'une prime d'émission de 475 039 milliers d'euros constituée lors de la réduction de capital non motivée par des pertes intervenue le 10 novembre 2017 ;
- D'une prime d'apport d'un montant de 1 180 430 milliers d'euros constituée au 31 décembre 2017 lors des opérations relatives à l'apport partiel d'actif. Cette prime a fait l'objet d'une diminution en 2019 suite à la décision des Associés d'affecter en prime d'apport et non plus en report à nouveau, la correction de la valeur nette de l'apport partiel d'actif réalisé le 31 décembre 2017 pour un montant de 19 146 milliers d'euros. Après cette imputation de cette correction la prime d'apport s'élève au 31 décembre 2019 à 1 161 284 milliers d'euros ;
- du montant résiduel, non imputé en résultat financier en 2019, du boni de fusion de la société Somanu pour 280 milliers d'euros.

5.8.3 Report à nouveau

Le 5 novembre 2021, l'Autorité des normes comptables (ANC) a mis à jour sa recommandation 2013.02 de novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. L'impact de ce changement de méthode comptable a été inscrit au crédit du report à nouveau.

5.9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Notes	2020	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (sans objet)	Autres	2021
Provisions pour risques							
Provisions pour litiges		4 793	1 009	(619)	(135)	-	5 048
Provisions pour garanties données aux clients		25 177	18 993	(1 418)	(826)	-	41 926
Provisions pour pertes à terminaison		41 718	7 817	(7 694)	-	-	41 841
Provisions pour pertes de change		446	210	(446)	-	-	210
Autres provisions pour risques		24 779	5 503	(12 896)	-	-	17 386
Total des provisions pour risques		96 913	33 532	(23 073)	(961)	-	106 411
Provisions pour charges							
Provisions pour retraites, et obligations Similaires	5.9.1	85 505	22 473	(7 911)	(20 281)	(2 831)	76 955
Provisions pour achèvement des travaux		7 382	3 726	(2 475)	(584)	-	8 049
Provisions pour fin de cycle	5.9.2	142 163	6 367	(2 559)	-	7 014	152 985
Provisions pour passifs environnementaux	5.9.3	48 639	4 171	(735)	-	-	52 075
Provisions pour impôts		92	-	(44)	-	-	48
Autres provisions pour charges		84 481	35 807	(10 466)	-	-	109 822
Total des provisions pour charges		368 262	72 544	(24 190)	(20 865)	4 183	399 934
Total des provisions pour risques et charges		465 175	106 076	(47 263)	(21 826)	4 183	506 345
Dont dotations et reprises							
- d'exploitation			93 649	(67 451)			
- financières			7 351	(1 638)			
- exceptionnelles			-		-		
- autres mouvements			5 076				

5.9.1 Provisions pour retraites et obligations similaires

Conformément aux principes et méthodes comptables, Framatome comptabilise sous forme de provisions les avantages au personnel. La variation de cette provision se décompose comme suit :

Rapprochement avec le Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Indemnités de Fin de carrière (IFC)	65 226	55 777
Médailles du travail	9 280	8 979
Pré-retraites	4 990	5 913
Retraites supplémentaires	1 536	1 894
Frais médicaux	4 473	4 392
TOTAL	85 505	76 955

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Inflation	1,60%	1,10%
Taux d'actualisation	0,90%	0,60%

Le taux d'actualisation des engagements pour avantages du personnel a été déterminé sur la base du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie en fonction de leur durée, appliqué aux échéances, correspondant aux décaissements futurs résultant de ces engagements. Pour les durées les plus longues, cette estimation prend également en compte les données d'un panier élargi d'obligations d'entreprises rendues comparables à celles des obligations de première catégorie, compte tenu de la réduction en 2017 du nombre de ces dernières sur ces durées.

- Tables de mortalité utilisées :
 - Table de génération pour les rentes
 - INSEE Hommes/Femmes 2000-2002 pour les capitaux
- Age de départ à la retraite pour les cadres et pour les non cadres, par année de naissance
- Taux de sortie moyen

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	2,96%	7,22%
30-39	1,41%	5,19%
40-49	0,56%	2,08%
50-54	0,13%	0,51%
55-60	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	1,30%	2%
30-39	1,10%	1,70%
40-49	1,00%	1,00%
50-54	0,90%	0,30%
55-60	0,50%	0,10%

Analyse du montant net comptabilisé

Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Dette actuarielle	125 716	8 979	5 913	8 800	4 392	153 799
Juste valeur des actifs de couverture	69 939			6 905		76 844
Montant net comptabilisé	55 777	8 979	5 913	1 894	4 392	76 955

Analyse de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Coût des services rendus de la période	7 081	696	1 130	13	21	8 941
Amortissement des pertes ou gains actuariels	11 905	26	(74)	277	(10)	12 124
Charges de désactualisation	686	53	37	185	27	987
Rendement attendu des actifs de couverture	(239)			(42)		(281)
Autres		460				460
Total de la charge de l'exercice	19 433	1 235	1 093	434	37	22 231
Coût de la réforme IFRIC	(2 831)					(2 831)
Versement Employeur et prestations versées	(27 124)					(27 124)
Autres		(826)				(826)
Total de la variation de l'exercice	(10 522)	409	1 093	434	37	(8 550)

Analyse de la provision

Variation de la provision (en milliers d'euros)	31/12/2021
Solde à l'ouverture	85 505
Coût de la réforme IFRIC	(2 831)
Coût des services rendus	8 941
Amortissement des pertes ou gains actuariels	12 124
Charges de désactualisation	987
Versement Employeur et prestations versées	(27 124)
Rendement attendu des actifs	(281)
Autres	(366)
Solde au 31 décembre 2021	76 955

5.9.2 Provisions pour opérations fin de cycle

Framatome, en tant qu'exploitant d'installations nucléaires a l'obligation de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement.

Ces provisions pour opérations de fin de cycle couvrent pour l'essentiel les usines de la BU Combustible et en particulier celles classées INB (Installations Nucléaires de base) dont l'obligation relève des dispositions des articles L594-1 et suivants du Code de l'environnement.

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculé installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- Un assainissement (pouvant aller dans certains cas jusqu'à la démolition des bâtiments) des sites nucléaires visant la libération des bâtiments et des terrains adjacents de toute contrainte

nucléaire et radiologique pour une réutilisation conventionnelle industrielle, ainsi que le traitement, transport et stockage des déchets générés par ces opérations. Les devis tiennent compte d'une marge pour risques et incertitudes pour anticiper les aléas techniques et de calendrier ;

- Les devis sont, chaque année, portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Cette révision est comptabilisée dans le compte de résultat selon la méthode prospective ;
- Les devis sont également mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles pouvaient être anticipées. En tout état de cause, l'objectif est de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas trois ans ;
- Les coûts de chaque devis sont ensuite répartis selon leur propre échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée ;
- Un taux d'inflation de 1,8% et un taux d'actualisation de 4,3% ont été retenus (cf. point 2.9) contre respectivement 1,4% et 4,0% en 2020.

A noter que le décret n° 2021-1782 du 23 décembre 2021, entré en vigueur le 27 décembre 2021, autorise la réunion des installations nucléaires n°63 et n°98 au sein d'une installation nucléaire de base (INB) unique n°63-U. Cette INB située à Romans-sur-Isère, la seule de la société Framatome, est soumise aux obligations des articles L594-1 et suivants du Code de l'environnement. La révision du devis de démantèlement de l'INB n°63-U réalisée au cours de l'exercice 2021 a anticipé la sortie du décret de réunion des deux INB n°63 et n°98. L'hypothèse retenue est toujours une durée d'exploitation jusqu'en 2050 et la réalisation de son démantèlement estimée sur une période de six ans. Le flux des décaissements est donc prévu sur la période de 2051 à 2056. Le devis tient aussi compte d'une marge pour risques et incertitudes pour anticiper les aléas techniques et de calendriers.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Fusion	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2021
Démantèlement des installations nucléaires	89 538	4 964	-	-	(13 150)	25 531	106 884
Démantèlement des outillages	17 066	-	-	-	-	(10 379)	6 687
Gestion long terme des colis de déchets	34 177	1 346	2 559	-	13 150	(8 084)	38 030
Coûts de surveillance	1 381	57	-	-	-	(55)	1 383
Total des provisions fin de cycle	142 163	6 367	2 559	-	-	7 014	152 985
Provisions art. L594-2 du Code de l'Environnement	78 411	4 042	-	-	-	15 583	98 036
Provisions hors art. L594-2 du Code de l'Environnement	63 752	2 325	2 559	-	-	(8 570)	54 949

Les principales évolutions au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes :

- Les changements de taux d'actualisation et d'inflation (voir ci-dessus) par rapport au 31 décembre 2020 qui augmentent les provisions de 5,2 millions d'euros;
- La désactualisation de l'année 2021 qui a un effet à la hausse des provisions pour 5,1 millions d'euros;
- Les dépenses de l'année qui génèrent une reprise consommée de 2,6 millions d'euros;
- Les révisions des devis de démantèlements futurs réalisés au cours de l'exercice 2021, en particulier celle de l'INB n°63-U de Romans-sur-Isère, génèrent une augmentation de 13,5 millions d'euros ;
- Le reclassement des provisions pour outillages suite à un accord conclu avec le client EDF baissent le total des provisions de 10,4 millions d'euros.

Les évaluations aux conditions économiques de 2021 de ces provisions sont de 296,5 Millions d'euros dont la répartition est la suivante :

	2021		2020	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Démantèlement des installations nucléaires	201 848	106 884	207 529	89 538
Démantèlement des outillages	6 687	6 687	17 066	17 066
Gestion long terme des colis de déchets	73 530	38 030	44 597	34 177
Coûts de surveillance	14 432	1 383	14 186	1 381
Total des provisions fin de cycle	296 497	152 985	283 378	142 163
Provisions art. L594-2 du Code de l'environnement	215 802	98 036	194 053	78 411
Provisions hors art. L594-2 du Code de l'environnement	80 695	54 949	89 325	63 752

Les provisions sont ainsi de 153,0 millions d'euros en valeur actualisée à fin 2021. Elles n'intègrent pas d'aide publique et, hormis celles pour décontamination des outillages, pas de financement par des tiers.

5.9.3 Provisions pour passifs environnementaux

En complément des provisions pour opérations de fin de cycle, ont été constituées des provisions pour traitement des déchets d'exploitation (comptabilisées en provisions pour autres charges).

Au 31 décembre 2021, elles s'élèvent à 52,1 millions d'euros et couvrent pour l'essentiel les coûts de traitement, de transport et de stockage des déchets générés par l'exploitation des activités combustible.

Ces provisions sont révisées chaque année en fonction des déchets d'exploitation générés durant l'année.

5.10 Dettes - Etats des échéances et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	266	266	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18	-	18	-
Total dettes financières	284	266	18	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	7 254 542	1 290 438	4 988 078	976 026
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444 679	400 207	44 472	-
Dettes fiscales et sociales :				
- Personnel et comptes rattachés	169 075	169 075	-	-
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 178	76 178	-	-
- Etat et autres collectivités publiques :				
. Taxe sur la valeur ajoutée	74 390	74 390	-	-
. Autres impôts et taxes	22 051	22 051	-	-
. Impôts sur les bénéfices	49 510	49 510	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 727	31 727	-	-
Groupe et associés (1)	331 386	331 386	-	-
Autres dettes	12 942	12 942	-	-
Instruments de trésorerie	1 359	732	627	-
Total autres dettes	1 213 297	1 168 198	45 099	-
Produits constatés d'avance (2)	265 011	224 153	38 582	2 276
Total des dettes brutes	8 733 134	2 683 055	5 071 777	978 302

(1) Le poste Groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie des filiales de Framatome. Il intègre les fonds dédiés au titre du démantèlement de Framatome GmbH et ANF, pour la partie placée à court terme.

(2) Les produits constatés d'avance d'un total de 265 011 milliers d'euros correspondent principalement à la comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

(en milliers d'euros)	2021
Dettes - charges à payer	
Dettes fournisseurs	416 211
Dettes sociales et fiscales	250 267
Dettes sur immobilisations	30 303
Autres dettes	143

5.11 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les avances et acomptes reçus pour un total de 7 254 542 milliers d’euros sont essentiellement des avances et acomptes sur des contrats commerciaux, notamment se reporter à la note 5-5 Créances clients.

5.12 Ecart de conversion

Compte tenu des modalités de conversion décrites dans les principes et méthodes comptables, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2021 correspondent à un écart de conversion net passif.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Répartition par Business Unit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Combustible	648 782	694 646
Grands Projets	572 217	566 100
Base Installée	576 330	502 797
Composants	157 293	162 382
Instrumentation et Contrôle-commande	130 212	128 953
Direction Technique et Ingénierie	9 836	5 555
Corporate	32 079	5 293
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 126 749	2 065 726

Répartition par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Afrique	73 576	57 349
Amérique	106 275	86 214
Asie	209 530	328 677
Europe (hors France)	558 416	423 975
France	1 168 909	1 162 238
Océanie	10 043	7 273
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 126 749	2 065 726

6.2 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués par :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Achats de sous-traitance	603 045	623 811
Achats non stockés de matières et fournitures	81 876	77 702
Personnel intérimaire	8 146	12 580
Autres services extérieurs	409 684	408 574
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 102 751	1 122 667

6.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont constitués de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôts et taxes sur rémunérations	31 525	25 463
Contribution Economique Territoriale (1)	14 631	22 847
Taxes foncières (1)	4 666	9 522
Impôts et taxes exigibles à l'étranger	1 190	1 881
Contribution sociale de solidarité	3 220	2 983
Taxes INB	2 436	2 436
Autres taxes	630	1 390
TOTAL IMPOTS ET TAXES	58 298	66 522

(1) Les diminutions de ces taxes résultent des décisions de la loi de finance 2021 portant sur la baisse des impôts dits « de production » notamment la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière des établissements industriels.

6.4 Dotations et reprises d'exploitation

(en milliers d'euros)	Dotations		Reprises	
	2021	2020	2021	2020
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	32 598	25 360	4 944	-
Immobilisations corporelles	87 877	82 463	-	-
Actifs coûts démantèlement	1 878	1 277	-	-
Total des amortissements	122 353	109 100	4 944	-
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 530	215	-	338
Actif circulant				
. Stocks et en cours	18 526	17 847	449	505
. Autres actifs	635	159	1 550	801
Total dépréciations	26 691	18 221	1 999	1 644
Total Provisions pour risques et charges	93 649	53 106	67 451	81 067
Total amortissements, dépréciations et provisions	242 693	180 427	74 394	82 711

Les dépréciations sur les stocks et en-cours concernent principalement le projet de construction de l'EPR de Flamanville 3.

6.5 Résultat Financier

Le résultat financier est réparti comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes (1)	40 500	39 550
Autres produits nets des participations	5 949	6 783
Revenus des TIAP	379	386
Résultat de change	(589)	(2 569)
Dotations aux provisions à caractère financier, dont :	(26 064)	(28 430)
- Filiales, participations et GIE	(24 082)	(25 856)
- TIAP	(134)	(262)
- charge d'actualisation avantages au personnel	(988)	(1 468)
- charge d'actualisation provisions nucléaires	(650)	(398)
Reprises de provisions à caractère financier dont :	2 020	1 497
- Filiales, participations et GIE	910	848
Autres éléments financiers	(5 972)	(4 701)
Résultat financier	16 223	12 516

1. Les dividendes sont détaillés dans la note 5.3.3

6.6 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est réparti comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Pénalités sur contrats	1 416	(257)
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(15 504)	(13 565)
Résultat sur cessions de TIAP	3 996	684
Résultat sur cessions / liquidations de Participations	-	19
Résultat sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(695)	(2 073)
Subventions d'investissements	468	533
Autres éléments exceptionnels	225	(94)
Résultat exceptionnel	(10 094)	(14 753)

6.7 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est constitué de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôt Société	50 916	49 654
Crédits d'impôts	(35 457)	(26 836)
Impôt dus à l'étranger	223	(247)
	15 682	22 571

Les crédits d'impôts comprennent principalement un crédit impôt recherche pour 35 109 milliers d'euros. Le résultat fiscal au titre de l'exercice est bénéficiaire.

L'impôt recalculé sur la base du résultat courant imposable, d'une part, et du résultat exceptionnel imposable, d'autre part, se ventile de façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Impôts	Résultat net
Résultat courant	137 037	-	118 220
Résultat exceptionnel	(10 094)	3 134	(6 960)
Participation	-	-	-
	126 943	(15 682)	111 260

6.8 Conséquences des dispositions fiscales

Tableau des accroissements et allègements de la dette future d'impôts non comptabilisés :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	47 249	31 744
Subventions d'investissements	-	-
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	-	-
Ecart de conversion actif	132	1 608
Autres charges déduites d'avance	-	-
Plus value à long terme en sursis d'imposition	-	-
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	47 381	33 352
Total passif d'impôt futur (1)	12 238	9 475
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels	-	-
Pertes potentielles sur contrat à long terme	28 091	26 973
Provisions pour retraites et obligations similaires	67 402	48 144
Autres risques et charges provisionnés	86 513	49 424
Charges à payer	8 929	7 462
Ecart d'évaluation positif des titres d'OPCVM	19 614	14 656
Ecart de conversion passif	1 265	70
Autres produits taxés d'avance	5 971	2 283
Déficits reportables fiscalement	-	-
Total bases allègement de la dette future d'impôt	217 784	149 011
Total actif d'impôt futur (1)	56 254	42 334
Situation fiscale nette	44 015	32 859
 (1) Taux d'impôt	 25,83%	 28,41%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés	25,00%	27,00%
Dont Contribution sociale sur l'impôt	3,30%	3,30%

7. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3

Dans le cadre du marché chaudière de l'EPR de Flamanville 3 dont Framatome est le titulaire, en particulier s'agissant de la réalisation des opérations « EM4 » sur les tuyauteries du circuit secondaire, Framatome s'est vu notifier les 25 juillet 2018 et 1er août 2018 par EDF deux lettres réservant l'ensemble de ses droits quant aux coûts relatifs à l'instruction du dossier « exclusion de rupture et les impacts planning associés » ainsi qu'aux surcoûts associés au circuit secondaire principal (CSP).

Dans son courrier du 25 juillet 2018 EDF considère que le référentiel « Exclusion de Rupture » était connu de Framatome antérieurement à l'entrée en vigueur du marché chaudière dont elle est titulaire et que ces exigences ont été déclinées dans le référentiel technique de Framatome, sans pour autant avoir été retranscrites auprès de ses sous-traitants.

Dans son courrier du 1er août 2018, EDF estime que Framatome est à l'origine et seul responsable de l'intégralité des coûts induits par le traitement de la problématique de qualité des soudures du CSP ainsi que des impacts planning associés, et se réserve le droit de demander réparation à Framatome de l'ensemble du préjudice qu'elle subit y compris ses conséquences.

Par deux courriers en date du 31 août 2018, Framatome a rejeté les demandes d'EDF, considérant notamment que (1) s'agissant des CSP, Framatome respectait l'ensemble de ses obligations du marché et qu'EDF avait un rôle primordial et structurant pour les opérations EM4, et que (2) s'agissant des EDR, EDF n'avait pas spécifié le référentiel applicable.

Le 4 septembre 2018 Framatome propose à EDF un projet de protocole de préfinancement pour les traversées.

Depuis, EDF a décidé de faire faire les réparations des soudures des traversées par une société tierce (Westinghouse) et a proposé que le différend soit définitivement tranché par le biais d'un arbitrage quadripartite entre Framatome, EDF, AREVA SA et AREVA NP, ou à défaut, par le biais d'un arbitrage bipartite entre Framatome et EDF.

Framatome et EDF ont signé le 18 novembre 2020 les quatre accords suivants : un Protocole de préfinancement Traversées, un protocole de préfinancement CSP, un mandat règlementaire CSP, un protocole de coopération industrielle.

Suite à la négociation et à la conclusion le 29 juin 2021 par EDF, AREVA, AREVA NP et Framatome d'un protocole transactionnel global, EDF et Framatome ont conclu le même jour un Term Sheet préalable à la signature d'un avenant n°10 au Marché YR4101 Flamanville 3. Au titre de ce term sheet, il a été décidé de ne pas résoudre le Différend CSP et Traversées par voie arbitrale comme initialement prévu dans les Protocoles Préfinancement CSP et Traversées, et d'y mettre fin de manière définitive et irrévocable par voie transactionnelle selon les modalités définies dans le Term Sheet et l'Avenant 10 qui est en cours de convergence entre Framatome et EDF.

Remplacement du générateur de vapeur Paluel 2

A la suite de la chute, le 31 mars 2016, d'un générateur de vapeur utilisé dans le cadre des opérations de maintenance des tranches de la centrale électrique de Paluel, la société EDF a assigné en référé expertise les sociétés membres du Groupement Momentané d'Entreprises Solidaires (GMES), titulaires du contrat de maintenance et dont Framatome est membre et mandataire ainsi que leurs assureurs et sous-traitants respectifs.

Par ordonnance en date du 19 avril 2016, le Président du tribunal de commerce de Nanterre a désigné un expert judiciaire, assisté de deux sapiteurs, avec pour mission, notamment, de (i) déterminer

l'origine et la (les) cause(s) du sinistre survenu le 31 mars 2016 et (ii) donner son avis et évaluer le montant des préjudices de toute nature qui lui seront présentés par toute partie.

L'expert judiciaire a rendu son rapport définitif le 6 décembre 2018 aux termes duquel il a estimé le préjudice d'EDF causé par le sinistre à 63,5 millions d'euros et celui de Framatome à 9,7 millions d'euros. A ce jour, aucune procédure judiciaire n'a été engagée en ouverture du rapport.

Framatome a reçu le 4 juillet 2020, un mémoire en réclamation d'EDF portant sur le solde financier de l'aléa de la chute du générateur de vapeur usé pour un montant total de 90 310 132 euros. Cette réclamation intègre les montants retenus par l'expert dans le cadre de l'expertise judiciaire mais actualise également le préjudice allégué d'EDF.

Cette réclamation faisant l'objet d'une indemnité spécifique due par le vendeur dans le cadre du contrat de cession des actifs de Framatome à EDF, elle a donc été également adressée à AREVA SA et AREVA NP qui ont indiqué à EDF « prendre la conduite de la défense de cette réclamation ».

Par ailleurs, Framatome tient compte d'une couverture par ses polices d'assurance d'une partie des coûts induits par le sinistre.

Des discussions se poursuivent entre les parties prenantes, à savoir EDF, AREVA SA, AREVA NP, Framatome (agissant en son nom et au nom et pour le compte du GMES formé avec ses trois co-traitants), ainsi qu'XL INSURANCE COMPANY SE (en sa qualité d'assureur du GMES et de Framatome/AREVA NP), afin de rechercher un accord amiable sur l'indemnisation du préjudice d'EDF.

Résolution des différends liés au contrat de cession entre AREVA et EDF, et entre EDF client et Areva au titre des contrats échus

EDF, AREVA et Framatome ont signé en Juin 2021 un protocole transactionnel mettant un terme définitif à l'ensemble des différends entre (i) EDF et Areva au titre du contrat de cession de Framatome à EDF et (ii) EDF client et Areva au titre des contrats échus, en contrepartie d'une indemnité globale, forfaitaire et définitive payée par Areva à EDF en 2021.

Protocole EDF - AREVA - AREVA NP - Framatome relatif au règlement de certaines réclamations d'EDF « client »

AREVA NP a été destinataire courant 2017 de courriers adressés par EDF concernant notamment le couvercle de la cuve de Flamanville 3 et le remplacement des générateurs de vapeur de Gravelines 5. AREVA NP a notifié formellement fin 2017 à EDF le caractère à son sens non recevable de ces demandes.

En parallèle, une discussion a été engagée entre EDF et AREVA fin 2017 afin de régler ces réclamations dans le cadre de la cession de Framatome par AREVA NP à EDF.

Un « Term Sheet » non engageant a été signé le 22 décembre 2017 entre EDF et AREVA afin de poser les principaux termes d'un futur protocole d'arbitrage, dans lequel Framatome ne serait que témoin.

Les contrats relatifs à Flamanville 3 et Gravelines 5 ont été apportés à Framatome dans le cadre de l'apport partiel d'actif susvisé.

Le 24 mai 2018, EDF, AREVA NP, AREVA SA et Framatome ont signé un protocole d'arbitrage. Ce protocole vise à régler les différends susvisés et leurs conséquences financières associées, entre AREVA, AREVA NP et EDF, Framatome étant immunisée des conséquences associées.

En application de ce protocole, EDF a déposé le 2 juillet 2018, d'une part, une demande d'arbitrage à l'encontre d'AREVA NP et Framatome portant sur le litige relatif aux générateurs de vapeur de

Fessenheim 2 et Gravelines 5, et d'autre part, une demande d'arbitrage portant sur le litige relatif au couvercle de cuve de Flamanville 3.

Les sentences arbitrales ont été rendues les 29 et 30 juin 2021 sans que cela induise un impact sur les comptes de Framatome. Pour rappel, Framatome était tenue indemne par les dispositions du protocole signé le 24 mai 2018.

Non-conformité qualité du fournisseur Aubert et Duval (Groupe Eramet)

La société Aubert et Duval fournit à Framatome des produits forgés et laminés dans différents alliages (aciers spéciaux, inox, inconel, ...). Ces produits sont utilisés pour la fabrication des équipements lourds (générateurs de vapeur, cuves, pressuriseurs) et mobiles (mécanismes de commandes de grappes, pompes primaires) des réacteurs nucléaires ainsi que pour les structures des assemblages combustible et des grappes.

Dans le cadre d'une revue interne des processus qualité au sein de sa branche Alliages, Aubert et Duval a identifié en 2018 des non conformités dans le système de management de la qualité au sein de cette branche, touchant plusieurs sites. De nouveaux écarts ont depuis été révélés dans le courant de l'année 2021.

Les investigations engagées dès 2019 pour traiter ces écarts se poursuivent et les commandes en cours font l'objet d'une surveillance renforcée. A ce stade, aucune des non-conformités mises en évidence n'est susceptible de remettre en cause la tenue mécanique d'un équipement.

Les clients concernés ont été informés et les analyses se poursuivent en étroite collaboration avec eux.

Aubert & Duval, avec le pilotage et un accompagnement soutenu de Framatome, a construit un programme d'amélioration de la qualité d'envergure qui sera achevé en 2022.

Les 2 sociétés travaillent conjointement pour évaluer et traiter les impacts engendrés par ces dysfonctionnements.

Le 10 novembre 2020, Framatome a adressé à Aubert et Duval une réclamation pour obtenir compensation des préjudices subis par le traitement des non-conformités dans le système de management de la qualité et des autres manquements contractuels graves d'Aubert & Duval.

En 2021, Framatome a proposé une méthodologie de résolution du différend en 2 étapes (médiation et arbitrage), qui a été acceptée par Aubert & Duval. Les discussions sont en cours et Framatome a complété sa réclamation avec des réclamations complémentaires. Framatome évalue son préjudice à 15 millions d'euros.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 Crédit-bail

Framatome n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail.

8.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Pour l'exercice, elles s'élèvent à 58,282 million d'euros.

8.3 Note sur les effectifs

L'effectif moyen salarié pendant l'exercice 2021 a été de 9 450 personnes.

Il se répartit entre :

- Ingénieurs et cadres	4 594
- Collaborateurs	3 181
- Personnel ouvrier	1 675

8.4 Information sur les sociétés de groupe

La société Framatome, filiale d'EDF, est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF en 2021.

La société EDF SA est identifiée par le SIREN n° 552 081 317 et son siège social est situé 22-30 avenue de Wagram Paris 8ème.

8.5 Entreprises liées

(en milliers d'euros)	Groupe Framatome	Groupe EDF
Immobilisations Financières		
Titres de participation	1 354 852	14 276
Créances rattachées à des participations	172 464	4 848
Autres immobilisations financières	-	3 863
Créances		
Créances Clients et comptes rattachés	57 728	5 432 296
Avances et Acomptes versés	40 778	-
Autres créances		761 073
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 333	8 847
Avances et Acomptes reçus	24 120	6 450 303
Autres dettes	320 552	639
Résultat d'exploitation		
Chiffre d'affaires et redevances	143 916	1 521 955
Achats	204 895	28 881
Résultat Financier		
Produits des participations	40 500	-
Produits des créances et autres prêts	5 897	35

8.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société sont le Président, le Directeur Général et les administrateurs.

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations et avantages de toute nature et des jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

(en euros)	2021
Président et Directeur Général (1)	745 008
Administrateurs (2)	80 000

(1) Rémunérations fixées par le Conseil de Surveillance.

(2) le Conseil de Surveillance réuni le 7 mai 2021 a fixé le montant des jetons de présence des membres indépendants à 80 000 euros.

8.7 Instruments financiers et exposition aux risques de change

Risque de change

La politique du groupe Framatome vise à couvrir les risques de change générés par l'activité commerciale et financière, dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats), la Société met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture.

Au 31/12/2021, le seul prêt intra-groupe en devise est celui à la JV chinoise CAST d'un montant de 100M CNY à échéance août 2022. Il n'est pas couvert en raison de l'incertitude sur la date de remboursement.

Risque sur matières premières

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture du risque sur matières premières au 31 décembre 2021.

Risque de contrepartie

Framatome n'est pas exposé au risque de contrepartie, ses couvertures de change étant réalisées avec la Salle des Marchés d'EDF.

Risques de taux

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture de taux au 31 décembre 2021.

Risques sur actions

Les OPCVM actions détenues par Framatome au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marchés des instruments financiers de change ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de cash-flows futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers.

Les couvertures mises en place sont uniquement relatives à des contrats commerciaux (clients et fournisseurs).

(Montants notionnels en milliers d'euros par date de maturité)	2022	2023	2024	2025	2026	> 5ans	Total	Valeur de marché	Cours Moyen
USD/EUR	130 477	43 727	13 760	14 053	12 029	-	214 045	(1 675)	1,1408
SEK/EUR	42	-	-	-	-	-	42	1	10,3703
CNY/EUR	1 499	-	-	-	-	-	1 499	148	7,8018
JPY/EUR	17 604	7 303	6 846	3 504	205	-	35 463	364	127,4772
GBP/EUR	113	-	-	-	-	-	113	3	0,8709
TOTAL	149 735	51 030	20 606	17 557	12 234	-	251 163	(1 160)	

8.8 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Framatome ne comptabilise aucun actif ni aucune provision aussi longtemps que ses émissions restent inférieures aux quotas qui lui ont été attribués.

Dans la liste des sites éligibles fixés par l'arrêté du 24/01/2014 modifié par l'arrêté du 24/2/2017, Framatome a des quotas gratuits au titre de l'annexe II. Ces quotas viennent de l'activité Creusot Forge. Framatome n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas de droits d'émission.

Quotas d'émissions attribués à titre gratuit (en tonnes de CO2) :

(en tonnes de CO2)

	2020	2021
Quotas alloués	2 111	-
Cumul quotas alloués	93 856	93 856
Cumul quotas restitués	85 908	92 627
Solde	7 948	1 229

8.1 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés				
Commandes d'investissements	423 586	115 292	301 958	6 336
Engagements d'achats fermes pluri-annuels	523 396	164 584	358 790	22
Loyers futurs minimaux de location simple	99 898	12 499	49 584	37 815
Garanties d'exploitation données	259 517	137 612	39 626	82 279
Autres engagements réciproques	101 694	794	-	100 900
Total des engagements liés à l'exploitation	1 408 091	430 781	749 958	227 352
Nantissements accordés	-	-	-	-
Hypothèques accordées	-	-	-	-
Autres garanties de financement données	133 957	87 724	24 277	21 956
Total des engagements liés au financement	133 957	87 724	24 277	21 956
I. Total engagements donnés	1 542 048	518 505	774 235	249 308
Engagements reçus				
Engagements de ventes fermes pluri-annuels	7 689 831	1 872 695	4 197 246	1 619 890
Garanties de marché reçues	206 872	51 735	28 378	126 759
Autres garanties d'exploitation reçues	5 413	3 583	1 830	-
Total des engagements liés à l'exploitation	7 902 116	1 928 013	4 227 454	1 746 649
Garanties de financement reçues	-	-	-	-
Autres garanties de financement	1 842	1 842	-	-
Total des engagements liés au financement	1 842	1 842	-	-
II. Total engagements reçus	7 903 958	1 929 855	4 227 454	1 746 649

Framatome
Société par Actions Simplifiée
au capital de 706.690.542,60 euros
Siège social : Tour AREVA - 1, place Jean Millier – 92400 Courbevoie
379 041 395 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

DECISIONS DES ASSOCIES

PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE

DU 22 MARS 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Pour extrait certifié conforme



Bernard FONTANA
Président

QUATRIEME DECISION
(Affectation du résultat de l'exercice)

Les Associés, ayant constaté que l'exercice 2021 se solde par un bénéfice de **111.260.224,16 €**, décident d'affecter ce bénéfice comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	111.260.224,16 €
5% affecté à la réserve légale	- 5.563.011,21 €
Se traduisant par un solde de	105 697 212,95 €
Augmenté du « Report à nouveau » créditeur	+ 2.830.935 ,00 €
représentant un bénéfice distribuable de	108.528.147,95 €
A titre de dividendes aux associés :	81.138.543,78 €
(soit un dividende de 0,62 € par action pour chacune des 130.868.619 actions composant le capital social)	
Le solde au compte « Autres Réserves », soit	27.389.604,17 €

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 14 Septembre 2022.

Les Associés prennent acte qu'un dividende global de (i) 48.421.389,03€ a été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, (ii) 62.816.937,12€ a été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, et (iii) 47.112.702,84 € a été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

FRAMATOME

Société par actions simplifiée

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FRAMATOME

Société par actions simplifiée

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A la collectivité des associés de la société FRAMATOME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FRAMATOME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC, modifiée le 5 novembre 2021, ayant introduit un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour certains régimes à prestations définies, tel que décrit dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société qui ont pour objet de recenser, d'évaluer et de traduire au plan comptable les risques et les litiges, sous la forme de provisions ou de passifs éventuels. Nous avons également vérifié que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans la note 7 « Litiges et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes annuels ;
- Votre société constate le chiffre d'affaires et le résultat des contrats long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.2 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison et leurs évolutions par rapport à l'exercice précédent. Nous avons examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et revu les calculs effectués ;
- Comme décrit dans la note 2.2.1 « Titres de participation et autres titres immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels, votre société apprécie la valeur d'utilité des titres de participation sur la base de critères, tels que la situation nette ou les flux de trésorerie actualisés, et constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur d'utilité de ces titres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mars 2022

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Marc de Villartay

Marc de Villartay

FRAMATOME SAS

1, place Jean Millier

92400 Courbevoie

ETATS FINANCIERS

au 31 décembre 2021

Annexe aux comptes sociaux

Le Président

Bernard FONTANA

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou variations

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
COMPTE DE RESULTAT (1/2)	7
COMPTE DE RESULTAT (2/2)	8
1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
1.1 Crise sanitaire COVID-19	9
1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences	9
1.2.1 Plan de relance	9
1.2.2 Programmes de standardisation	10
1.2.3 Programme EXCELL in Quality	11
1.3 Principaux événements liés aux opérations	11
1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires	11
1.3.2 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3	12
1.3.3 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C	14
1.3.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2	15
1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3	15
1.3.6 Remplacement de générateurs de vapeur et des coudes pour le parc français	15
1.3.7 Projet Koeberg	15
1.4 Opérations de croissance externe	16
1.4.1 Acquisition de l'activité contrôle commande de Rolls-Royce Civil Nuclear	16
1.4.2 Acquisition de la société Evopro NPA Kft	17
1.4.3 Acquisition de Valinox Nucléaire SAS	17
1.4.4 Acquisition de VirtualPiE Limited	17
1.4.5 Offre engageante en vue du rachat de la captive d'assurance Foyer SA	17
1.5 Filiales et participations	18
1.6 Développement de la marque Framatome	18
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	19
2.1 Evaluation des actifs incorporels et corporels	19
2.2 Immobilisations financières	20
2.2.1 Titres de participation et autres titres immobilisés	20
2.2.2 Autres immobilisations financières	20

2.2.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).....	20
2.3	Stocks et en-cours	21
2.4	Créances et dettes.....	21
2.4.1	Evaluation des créances et dettes	21
2.4.2	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	21
2.5	Instruments financiers.....	22
2.6	Valeurs mobilières de placement.....	23
2.7	Comptes courants financiers	23
2.8	Provisions pour risques et charges.....	23
2.9	Provisions pour opérations de fin de cycle.....	24
2.10	Dettes Financières.....	27
2.11	Informations fiscales.....	27
3.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	27
4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	28
5.	NOTES SUR LE BILAN	29
5.1	Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles.....	29
5.2	Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles 29	
5.3	Immobilisations financières	30
5.3.1	Variations des immobilisations financières	30
5.3.2	Dépréciation des titres de participations.....	30
5.3.3	Tableau des Filiales et Participations	31
5.3.4	Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)	31
5.4	Stocks.....	33
5.5	Créances clients.....	33
5.6	Créances - Etat des échéances et produits à recevoir	34
5.7	Trésorerie	35
5.8	Capitaux propres	35
5.8.1	Capital social.....	35
5.8.2	Primes d'émission et d'apport.....	35
5.8.3	Report à nouveau	35
5.9	Provisions pour risques et charges.....	36
5.9.1	Provisions pour retraites et obligations similaires	36
5.9.2	Provisions pour opérations fin de cycle	38
5.9.3	Provisions pour passifs environnementaux	40
5.10	Dettes - Etats des échéances et charges à payer	41

5.11	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42
5.12	Ecart de conversion.....	42
6.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	43
6.1	Chiffre d'affaires	43
6.2	Autres achats et charges externes	44
6.3	Impôts et taxes.....	44
6.4	Dotations et reprises d'exploitation	45
6.5	Résultat Financier	45
6.6	Résultat Exceptionnel	46
6.7	Impôt sur les bénéfices	46
6.8	Conséquences des dispositions fiscales	47
7.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS.....	48
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	51
8.1	Crédit-bail	51
8.2	Recherche et développement	51
8.3	Note sur les effectifs	51
8.4	Information sur les sociétés de groupe.....	51
8.5	Entreprises liées	52
8.6	Rémunération des mandataires sociaux.....	52
8.7	Instruments financiers et exposition aux risques de change.....	53
8.8	Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	53
8.1	Engagements hors bilan.....	54

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2021			2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement		301 635	72 378	229 257	218 918
Concessions, brevets et droits similaires		103 015	41 856	61 159	56 540
Fonds commercial		741 579	-	741 579	741 579
Autres immobilisations incorporelles		29	29	-	1
Immobilisation incorporelles en cours		69 951	335	69 615	81 155
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		313	-	313	-
Total immobilisations incorporelles	5.1 + 5.2	1 216 522	114 598	1 101 924	1 098 193
Terrains		29 995	4 127	25 869	26 095
Constructions		358 814	76 478	282 336	278 967
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		712 027	266 778	445 249	427 847
Autres immobilisations corporelles		80 238	19 042	61 195	31 299
Immobilisations corporelles en cours		316 200	2 700	313 500	219 230
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles		3 703	-	3 703	2 401
Total immobilisations corporelles	5.1 + 5.2	1 500 976	369 124	1 131 852	985 839
Participations		1 421 325	52 198	1 369 128	1 265 785
Créances rattachées à des participations		177 312	-	177 312	167 663
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)	5.3.4	90 707	134	90 573	85 870
Autres titres immobilisés		1 361	-	1 361	1 361
Prêts		59	-	59	61
Autres immobilisations financières		5 892	-	5 892	16 624
Total immobilisations financières	5.3	1 696 656	52 332	1 644 324	1 537 363
Total actif immobilisé		4 414 154		3 878 100	3 621 394
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		114 971	3 791	111 180	93 813
En-cours de production		453 317	49 279	404 039	292 085
Produits intermédiaires et finis		143 713	3 240	140 473	132 469
Marchandises		-	-	-	-
Total stocks et en-cours	5.4	712 001	56 310	655 692	518 367
Avances et acomptes versés sur commandes		249 829	-	249 829	266 508
Créances clients et comptes rattachés	5.5	6 204 802	802	6 204 000	5 856 359
Autres créances		908 800	-	908 800	818 163
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total créances	5.6	7 113 602	802	7 112 800	6 674 522
Valeurs mobilières de placements		-	-	-	-
Instruments de trésorerie		5	-	5	5
Disponibilités		12 208	-	12 208	11 703
Total trésorerie	5.7	12 213	-	12 213	11 708
Charges constatées d'avance		14 056	-	14 056	16 687
Total actif circulant		8 101 701	57 112	8 044 589	7 487 792
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		132	-	132	1 608
Total Actif		12 515 987	57 112	11 922 821	11 110 794

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Capital social	5.8.1	706 691	706 691
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.8.2	1 636 603	1 636 603
Réserve légale		16 582	11 547
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Autres réserves		156 698	109 465
Report à nouveau	5.8.3	2 831	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		111 260	100 689
Subventions d'investissement		4 060	3 478
Provisions réglementées		47 353	31 744
Total capitaux propres	5.8	2 682 078	2 600 217
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
Total autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		106 411	96 913
Provisions pour charges		399 934	368 262
Total provisions pour risques et charges	5.9	506 345	465 175
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		266	236
Emprunts et dettes financières divers		18	1 199
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.11	7 254 542	6 769 316
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		444 679	451 215
Dettes fiscales et sociales		391 201	346 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		31 727	24 309
Autres dettes		344 328	233 262
Instruments financiers		1 359	757
Produits constatés d'avance		265 011	218 476
Total dettes	5.10	8 733 134	8 045 332
Ecart de conversion passif	5.12	1 265	70
Total Passif		11 922 821	11 110 794

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		96	-
Ventes de produits		794 493	795 101
Prestations de services		1 332 160	1 270 625
Chiffre d'affaires	6.1	2 126 749	2 065 726
Production stockée		129 489	112 252
Production immobilisée		25 953	38 419
Subventions d'exploitation		4 871	1 300
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.4	74 394	82 711
Transferts de charges		14 737	2 916
Autres produits		110 593	117 632
Total produits d'exploitation		2 486 786	2 420 956
Charges d'exploitation			
Achat de marchandises		-	-
Variation de stocks (marchandises)		7 187	6 567
Achats de matières premières et autres approvisionnements		155 292	158 328
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		(32 407)	(17 542)
Autres achats et charges externes	6.2	1 102 751	1 122 666
Impôts taxes et versements assimilés	6.3	58 298	66 522
Salaires et traitements		525 826	488 013
Charges sociales		292 000	270 302
Dotations d'exploitation	6.4	242 693	180 426
Autres charges		13 390	19 593
Total des charges d'exploitation		2 365 029	2 294 875
Résultat d'exploitation		121 757	126 081
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée		636	478
Perte supportée ou bénéfice transféré		1 579	1 062
Produits financiers			
De participations		46 401	46 027
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		379	386
Autres intérêts et produits assimilés		568	1 536
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		2 020	1 497
Transferts de charges		-	-
Différences positives de change		13 302	15 802
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		62 670	65 247
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 064	28 430
Intérêts et charges assimilées		8 073	6 830
Différences négatives de change		12 310	17 470
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		46 447	52 731
Résultat financier	6.5	16 223	12 516
Résultat courant avant impôts		137 037	138 013

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		5 074	2 978
Sur opérations en capital		20 384	19 804
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations		806	669
Transfert de charges		-	-
Total des produits exceptionnels		26 264	23 451
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		3 325	3 540
Sur opérations en capital		15 960	20 288
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		17 073	14 376
Total des charges exceptionnelles		36 358	38 204
Résultat exceptionnel	6.6	(10 094)	(14 753)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	6.7	15 682	22 571
Résultat net		111 260	100 689

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 11 922 821 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 111 260 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- une description des faits marquants et de l'activité de l'exercice ;
- une description des principes et méthodes comptables appliqués ;
- une description des événements postérieurs à la clôture de l'exercice ;
- des notes sur le bilan ;
- des notes sur le compte de résultat ;
- une description des litiges et passifs éventuels identifiés à la date de clôture des comptes ;
- différentes informations complémentaires.

Ces notes et tableaux font partie des comptes annuels qui seront soumis à l'approbation des actionnaires. Ils comprennent les données des sociétés en participation et des établissements stables à l'étranger de Framatome SAS.

1. OPERATIONS ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Crise sanitaire COVID-19

En 2021, les activités de Framatome SAS ont été affectées de manière marginale par la crise sanitaire COVID-19.

En effet :

- Les productions des usines de fabrication de composants primaires (St Marcel, Creusot, Jeumont) et de combustibles (Romans et sa chaîne d'approvisionnement) ont été à leurs volumes de référence. Le site d'Ugine reste affecté depuis 2020 par la baisse de son activité Titane dont la reprise est progressive.
- Les prises de commandes de l'exercice ont été supérieures au budget et, grâce aux mesures de précaution sanitaire convenues avec les clients ou déployées au sein de Framatome, les projets ont, pour la plupart, pu se dérouler conformément à leur planning de référence. Toutefois, dans le contexte spécifique de la crise sanitaire en Afrique du Sud et en Grande-Bretagne, différents projets de maintenance et de remplacement d'équipement de la Business Unit Base Installée ont dû être décalés. Ces décalages n'ont cependant pas eu d'effets économiques notables.

1.2 Programmes de développement de l'activité et de maintien des compétences

1.2.1 Plan de relance

Pour faire face à l'épidémie Covid-19, le Gouvernement français a lancé le 3 septembre 2020 un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, appelé « France Relance », afin de redresser durablement l'économie française et de créer de nouveaux emplois. L'objectif de ce plan est de transformer l'économie en investissant dans des domaines apporteurs de valeur comme l'innovation,

le maintien des compétences et la souveraineté, de sorte que la France puisse retrouver son niveau de croissance économique d'avant crise dans un horizon de moins de deux ans.

Dans le cadre de France Relance, le plan de soutien à la filière nucléaire a été doté d'un budget de 470 millions d'euros, réparti sur quatre volets : i) mise en place d'un « Fonds France Nucléaire » de soutien aux PME-ETI, ii) renforcement des compétences et soutien à la modernisation industrielle et aux projets de relocalisation, iii) financement de la R&D, des projets « usine du futur » et du développement de solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs, iv) soutien à deux projets particuliers, SMR et Technocentre.

Dans le cadre des appels à projets opérés par Bpifrance, Framatome a ainsi présenté plusieurs projets, stratégiques pour la filière, collaboratifs pour la plupart, dans les domaines du maintien et du développement des compétences (en lien avec le CSFN et l'Université des Métiers du Nucléaire), de la modernisation des capacités industrielles, de la relocalisation d'activités, et de l'innovation.

A la fin de la troisième relève de juin 2021, six projets Framatome ont été lauréats, représentant un investissement sous-jacent pour Framatome de 129 millions d'euros au total. Les aides de France Relance sur ces projets seront versées sous forme de subventions, entre 2021 et 2024, en fonction du déploiement des projets.

Framatome est également partenaire de plusieurs projets de R&D pilotés par d'autres donneurs d'ordre de la filière nucléaire française.

1.2.2 Programmes de standardisation

Framatome s'est dotée d'une fonction « Excellence Opérationnelle » (OpEx) qui anime l'ensemble des démarches d'amélioration de la performance.

Une organisation dédiée appelée « Standardisation et Programmes », a été créée au sein de la fonction Excellence Opérationnelle, afin d'accompagner la standardisation des processus industriels ainsi que les programmes « Ingénierie Système » et « Product Lifecycle Management » (PLM). Cette organisation s'appuie sur des Architectes Standards, nommés dans chaque Business Unit.

Un programme dit « Juliette » vise, dans ce cadre général, à développer et maintenir les savoir-faire de Framatome, notamment par une démarche de standardisation de la conception des équipements mécaniques de la chaudière nucléaire (générateurs de vapeur, cuves, branches, pressuriseurs, groupe moto-pompe primaire, mécanismes de commande grappe). Cette démarche porte sur les produits tout autant que sur la capacité de Framatome à les concevoir et à en maîtriser les procédés de fabrication.

Au programme Juliette a été adjoint un deuxième programme qui vise la standardisation de la chaudière nucléaire au niveau système, c'est-à-dire le design fonctionnel des équipements, et de son contrôle-commande de sûreté. Un programme de travail conjoint a ainsi été défini et lancé associant EDF et EDVANCE (ingénierie commune à Framatome et à EDF). L'objectif de ce programme est d'assurer une complète intégration des standards définis par Framatome dans les designs de la partie dite « Nuclear Island », de responsabilité EDVANCE, et des autres parties de responsabilité EDF.

L'objectif de cette organisation est d'améliorer la qualité des produits par la stabilité du design et la qualification des procédés en amont de l'exécution des projets, à renforcer les compétences, à réduire

les délais d'exécution des projets, et à renforcer la maîtrise des coûts, tout en garantissant la stabilité de la chaîne d'approvisionnement en anticipant certaines productions.

En 2021, Framatome a pu confirmer dans son usine du Creusot la bonne mise en œuvre des dispositions qui avaient permis d'autoriser fin 2020 la reprise des fabrications sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire française (ASN). En 2021, l'usine a obtenu l'autorisation de nouvelles fabrications. Grâce aux actions du Programme Juliette, la qualité de réalisation des nouvelles fabrications (sous contrôle ou non de l'ASN) est en nette amélioration : la fréquence et la gravité des écarts constatés, tant sur les produits que sur les processus et organisations, sont en constante diminution. Ces bonnes pratiques et acquis sont en cours de généralisation dans les usines de Saint Marcel et Jeumont.

1.2.3 Programme EXCELL in Quality

Le programme « Excell in Quality » a été lancé avec pour objectif, en tirant notamment les leçons des événements passés, d'améliorer en profondeur la qualité des productions. Il a été élaboré en cohérence avec le plan Excell d'EDF.

Ce programme, lancé en 2020, s'articule autour de six axes :

- Tous engagés pour la qualité ;
- La qualité bien du premier coup ;
- Maîtrise de nos procédés critiques ;
- Des fournisseurs engagés pour la Qualité ;
- L'excellence par les compétences ;
- La fonction qualité en support du plan.

Il a été poursuivi en 2021, avec des avancées notables :

- Forte mobilisation managériale avec plus de 100 revues par mois de plans d'actions d'amélioration qualité ;
- Présence sur le terrain des managers et experts à travers le programme « Gemba Walk » ;
- Mise au point d'une méthode de qualification des procédés industriels adaptée au nucléaire ;
- Accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration Qualité avec une équipe dédiée ;
- Création d'une formation d'Excellence sur l'Inspection Qualité : l'Inspection Academy, et formation des 3 premières promotions en 2021 ;
- Mise en place d'indicateurs de performance Qualité harmonisés pour Framatome.

Ce plan produit des résultats tangibles. Le taux de fréquence des événements qualité perçus par les clients a notamment été réduit de -25%.

1.3 Principaux événements liés aux opérations

1.3.1 Traitement des écarts de certains traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux appliqués à des composants primaires

Concernant son activité de fabrication de composants et de forgés, Framatome a poursuivi en 2021 le plan d'actions visant à traiter les écarts sur les procédés de TTD local :

- Poursuite ou compléments aux dossiers de justification support aux tranches en exploitation ;
- Finalisation et validation par l'ASN des dossiers support aux Attestations de Conformité des Générateurs de Vapeur de Remplacement pour les tranches Gravelines 6 et Flamanville 1 ;
- Poursuite des programmes d'essais mécaniques pour confirmer l'impact sur les propriétés matériaux. Ces programmes se poursuivent jusqu'à fin 2022.

Parallèlement, dans le cadre de ces travaux, Framatome a pu quantifier, par approche numérique et expérimentale, l'existence de possibles contraintes résiduelles rémanentes induites par la mise en œuvre de ces procédés de TTD local. Les codes et standards internationaux applicables aux équipements nucléaires ne présentent pas d'éléments explicites pour quantifier ces contraintes et en limiter le niveau.

A ce stade, Framatome a réalisé les développements numériques et expérimentaux nécessaires pour évaluer les contraintes résiduelles induites par les TTD locaux sur de nombreuses configurations. Un travail approfondi de vérification de l'intégrité des assemblages concernés suivant les méthodes disponibles à date a été engagé et va se poursuivre sur 2022.

Framatome n'a pas reçu de réclamation formelle de la part de ses clients et estime que la société n'aura pas à engager des travaux lourds de réparation ou de remplacement d'équipements.

1.3.2 Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3

Le projet Flamanville 3 a franchi début 2020 une étape majeure avec la fin des essais à chaud phase 2, qui ont globalement validé le fonctionnement de la chaudière (sans combustible). Depuis, le projet se consacre à la remise en conformité des soudures du Circuit Secondaire Principal, et traite par ailleurs le solde des activités ingénierie, approvisionnement, montage et essais nécessaires au démarrage de la tranche.

Faits marquants opérationnels de 2021

L'année 2021 a été marquée par :

- L'obtention d'une partie des nouveaux « Go soudage » sur le reste du périmètre de la phase 2 des réparations des soudures du CSP, et le lancement des opérations de reprises des soudures associées ;
- La réalisation par EDF et son sous-traitant Westinghouse des 8 nouvelles soudures des traversées VVP ;
- La réalisation, à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de contrôles radiographiques supplémentaires sur certaines soudures du circuit primaire principal, avec des résultats conformes ;
- La validation de principe de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de la solution de traitement de l'écart de conception concernant les 3 soudures dite de « set-in » du circuit primaire principal, consistant à l'installation de colliers de maintien autour des piquages concernés ;
- La poursuite des activités sur le périmètre de base, notamment l'ingénierie, les approvisionnements, le montage et les essais.

Contexte contractuel

Dans le cadre du marché chaudière de l'EPR de Flamanville 3 dont Framatome est le titulaire, en particulier s'agissant de la réalisation des opérations « EM4 » sur les tuyauteries du circuit secondaire, Framatome s'est vu notifier les 25 juillet 2018 et 1^{er} août 2018 par EDF deux lettres réservant l'ensemble de ses droits quant aux coûts relatifs à l'instruction du dossier « exclusion de rupture et les impacts planning associés » ainsi qu'aux surcoûts associés au Circuit Secondaire Principal (CSP).

Dans son courrier du 25 juillet 2018 EDF considère que le référentiel « Exclusion de Rupture » était connu de Framatome antérieurement à l'entrée en vigueur du marché chaudière dont elle est titulaire

et que ces exigences ont été déclinées dans le référentiel technique de Framatome, sans pour autant avoir été retranscrites auprès de ses sous-traitants.

Dans son courrier du 1er août 2018, EDF estime que Framatome est à l'origine et seul responsable de l'intégralité des coûts induits par le traitement de la problématique de qualité des soudures du CSP ainsi que des impacts planning associés, et se réserve le droit de demander réparation à Framatome de l'ensemble du préjudice qu'elle subit y compris ses conséquences.

Par deux courriers en date du 31 août 2018, Framatome a rejeté les demandes d'EDF, considérant notamment que (1) s'agissant des CSP, Framatome respectait l'ensemble de ses obligations du marché et qu'EDF avait un rôle primordial et structurant pour les opérations EM4, et que (2) s'agissant des EDR, EDF n'avait pas spécifié le référentiel applicable.

Le 4 septembre 2018 Framatome propose à EDF un projet de protocole de préfinancement pour les traversées.

Depuis, EDF a décidé de faire faire les réparations des soudures des traversées par une société tierce (Westinghouse) et a proposé que le différend soit définitivement tranché par le biais d'un arbitrage quadripartite entre Framatome, EDF, AREVA SA et AREVA NP, ou à défaut, par le biais d'un arbitrage bipartite entre Framatome et EDF.

Framatome et EDF ont signé le 18 novembre 2020 les quatre accords suivants : un Protocole de préfinancement Traversées, un protocole de préfinancement CSP, un mandat règlementaire CSP, un protocole de coopération industrielle.

Ces accords caractérisent notamment un « Différend CSP et Traversées » dont la résolution, par ces accords, a été renvoyé à une négociation future. Le périmètre du Différend CSP et Traversées recouvre l'ensemble des opérations relatives au traitement des problématiques « Qualité » et « Exclusion de rupture » des soudures du circuit secondaire principal ainsi que l'ensemble des impacts coûts et délai qui en découlent.

A la suite de la négociation et de la conclusion le 29 juin 2021 par EDF, AREVA, AREVA NP et Framatome d'un protocole transactionnel global, EDF et Framatome ont conclu le même jour un accord cadre (ci-après le « Term Sheet ») préalable à la signature d'un avenant n°10 au marché principal de fourniture de la chaudière de l'EPR de Flamanville. Les Parties sont convenues au titre de ce Term Sheet et de l'avenant n°10 de renoncer à résoudre le Différend CSP et Traversées par voie arbitrale comme initialement prévu dans les Protocoles Préfinancement CSP et Traversées, et d'y mettre fin de manière définitive et irrévocable par voie transactionnelle selon les modalités définies dans le Term Sheet et l'Avenant 10.

L'Avenant 10 est en cours de finalisation entre Framatome et EDF.

Position comptable pour la clôture du 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, étant donné que l'avenant n°10 n'a pas encore été signé, Framatome retient la même option comptable que celle retenue au 31 décembre 2020 : les opérations relatives au « Différend CSP et Traversées » sont traitées comptablement à l'achèvement et en dehors du contrat principal dont le chiffre d'affaires est quant à lui reconnu à l'avancement.

De fait, jusqu'à la signature prochaine de l'avenant n°10, les mécanismes de préfinancements CSP et Traversées sont toujours en place au 31 décembre 2021 et selon les mêmes dispositions contractuelles que celles en vigueur au 31 décembre 2020.

Les stipulations du Term Sheet concernant les sommes versées ou à verser au titre des préfinancements permettent par ailleurs de confirmer l'approche retenue jusqu'ici par Framatome, à savoir que le niveau de préfinancement versé par EDF à Framatome constitue une estimation appropriée de la valeur recouvrable des travaux engagés et comptabilisés en encours.

Le résultat dégagé sur le projet Flamanville 3 comprend, dès lors, deux composantes :

- Une composante à l'avancement qui correspond au périmètre historique du projet dont ont été exclues, à partir de 2019, les activités relatives au Différend CSP Traversées.
- Une composante à l'achèvement qui correspond aux travaux de réparation des soudures.

Au 31 décembre 2021, les encours constatés sont de :

- 239,5 M€ sur le périmètre CSP lesquels sont dépréciés à hauteur de 20% compte tenu d'un préfinancement à 80% de ces travaux (soit 191,6 M€ d'encours net) ;
- 55,3 M€ d'encours sur le périmètre Traversées compte tenu d'un préfinancement à 100% de ces travaux.

Au 31 décembre 2021, le montant de ces encours est cohérent avec les encaissements perçus au titre des accords de préfinancement.

1.3.3 Contrat de construction du réacteur EPR Hinkley Point C

Ce projet porte sur la fourniture, le montage et les essais de réception de composants primaires, de vannes classées et des contrôles commandes de sûreté pour les deux tranches EPR d'Hinkley Point C en Angleterre.

L'année 2021 a été marquée par le franchissement d'importants jalons de fabrication, comme la fin des opérations de tubage des 4 générateurs de vapeur de l'unité 1 dans l'usine de Saint-Marcel, le démarrage du soudage des adaptateurs sur le couvercle de cuve et l'accostage des parties inférieures/supérieures du corps de cuve de l'unité 1. La majorité des tronçons de tuyauteries primaires de l'unité 1 a été livrée par l'usine du Creusot dans l'atelier de Chalon permettant le démarrage de la préfabrication. Par ailleurs, l'anneau support de cuve de l'unité 1 a été livré en Angleterre en attendant son transfert sur site en fonction des besoins du chantier.

Du côté des fournisseurs externes, la qualification du processus de fabrication de la ligne d'expansion du pressuriseur a été obtenue, et les premières activités de fabrication des vannes classées ont démarré. Le calorifuge du corps de cuve de l'unité 1 a quant à lui été terminé, inspecté et est prêt à être installé.

Concernant le contrôle commande, les activités pour la deuxième configuration qui sera mise en œuvre pour les essais ont été initiées l'année passée et se poursuivent. Cela se traduit en séquence par des activités d'approvisionnement et le démarrage de fabrications notamment pour l'instrumentation nucléaire et le contrôle de commande Back-up.

Les activités de préparation pour l'installation des équipements sont en cours y compris sur le site d'Hinkley Point C afin de répondre aux besoins du client NNB (HPC).

Framatome a recensé l'ensemble des enjeux liés au Brexit et s'est organisé, en lien avec son client, pour en contrôler les impacts. En particulier, des accords ont été obtenus de la part des autorités

britanniques (HMRC), tant sur le plan fiscal que douanier, concernant les modalités d'importation des équipements au Royaume Uni, sans impacts sur le projet HPC notamment.

1.3.4 Contrat de construction du réacteur EPR Taishan 1 et 2

Le 6 janvier 2020, le client TNPJVC a prononcé la réception provisoire de l'unité 1 et le premier arrêt de tranche de cette Unité s'est achevé le 15 octobre 2020. La recette provisoire de l'Unité 2 a quant à elle été signée le 10 décembre 2020. Le premier arrêt de tranche de l'Unité 2 a démarré le 4 avril 2021 et s'est terminé le 10 juin 2021.

Depuis, la levée des réserves techniques de l'unité 1 et de l'unité 2 se poursuit sachant que la période de garantie (hors Equipements Spéciaux) des deux unités a pris fin le 15 octobre 2020 pour l'Unité 1, et le 1er juillet 2021 pour l'Unité 2.

Evénement Qualité Taishan Unité 1

A la fin du premier semestre de 2021, des gaz rares ont été constatés dans le circuit primaire du réacteur n°1, révélant que des crayons combustibles étaient susceptibles d'avoir perdu leur étanchéité. Framatome s'est immédiatement mobilisé pour apporter son soutien à TNPJVC et contribuer à l'analyse des causes de ce phénomène.

Le 30 juillet 2021, TNPJVC a décidé d'arrêter la tranche afin de procéder à une inspection et des analyses plus approfondies afin d'identifier les causes racines du dysfonctionnement, et de définir les dispositions à prendre pour redémarrer de la tranche.

Framatome continue depuis à apporter son expertise à TNPJVC.

1.3.5 Démarrage du réacteur EPR OL3

Framatome continue d'accompagner AREVA NP pour la préparation du démarrage du réacteur OL3, dont la première criticité a été initiée le 21 décembre 2021.

1.3.6 Remplacement de générateurs de vapeur et des coudes pour le parc français

L'opération de remplacement de générateurs de vapeur de la tranche 6 du CNPE de Gravelines (GR6) a débuté le 11 octobre 2021 et devrait se terminer tout début 2022.

La préparation de l'opération de Flamanville 1 (1300 MW) s'est poursuivie en 2021 dans la perspective de l'intervention prévue désormais en juin 2022.

Enfin l'avenant relatif à l'opération de Cruas 3 (900MW) prévue en 2024 a été signé pendant l'été avec EDF et la préparation a débuté en septembre.

Framatome a poursuivi en 2021 la préparation de la documentation nécessaire aux opérations du contrat de remplacement de tronçons et coudes primaires RCCP 900. De plus, les principales Qualifications d'Opération de Maintenance destinées à ce contrat ont été réalisées avec succès. Les premières opérations sont prévues en 2022 sur Blayais 1 puis Saint-laurent B2.

Par ailleurs, Framatome prépare actuellement la réponse à un appel d'offre EDF pour le même type d'opération sur le palier 1300MW. La remise d'offre est prévue début 2022.

1.3.7 Projet Koeberg

A la suite de la détection d'anomalies sur des procédés de traitements thermiques locaux à l'atelier de Saint Marcel, il a été décidé de mettre en œuvre des actions de vérification des procédés de

traitements thermiques employés par SENPEC en Chine. Ces vérifications sont terminées et Framatome a confirmé la conformité des procédés employés, qui ont été validés par ESKOM et l'organisme de surveillance ASME. Un procédé de Traitement Thermique Local Amélioré a été validé par Eskom et l'autorité de sûreté sud-africaine qui ont autorisé la reprise de la fabrication des générateurs de vapeur N°4 et N°5. Ce procédé a été mis en œuvre avec succès sur les générateurs de vapeur N°5 et N°4 à partir de mai 2021.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a eu plusieurs effets majeurs et se fait encore ressentir aujourd'hui (rattrapage des retards).

Les 3 premiers générateurs de vapeur (GV) de l'unité 1 ont été livrés sur le site de Koeberg le 7 Octobre 2020. L'installation de ces GV est soumise à une liste « installation blockers » de l'Autorité de Sûreté sud-africaine (NNR). Le traitement de ces demandes de la NNR est en phase de résolution finale.

Le premier RGV interviendra très probablement sur la tranche 2 durant l'arrêt 225 démarré en janvier 2022. Les GV déjà livrés seront utilisés sur cette tranche. Ils sont en cours de préparation. Le remplacement des GV de la tranche 1 doit intervenir durant l'arrêt 126 planifié en Octobre 2022. Les GV en cours de fabrication chez SENPEC seront attribués à cette tranche.

Le 13 septembre 2021 la Cour Suprême d'Appel Sud-Africaine a rendu un jugement en faveur de Framatome et a exigé le paiement sous 15 jours des sommes dues au titre du claim « Key Dates » (Compensation Event #11). Le 22 octobre 2021, Eskom a interjeté appel de ce jugement auprès de la Cour Constitutionnelle Sud-Africaine. Les dates des audiences et de la décision sont encore inconnues à ce jour : l'affaire est toujours en cours et ne sera probablement pas résolue avant le deuxième trimestre 2022. La procédure ayant un effet suspensif, Framatome ne peut pas légalement faire appliquer la décision de la Cour suprême d'appel.

Dans l'intervalle, ESKOM a engagé une procédure d'arbitrage devant la CCI ; le tribunal a tenu une première audience technique concernant principalement les questions de compétence du tribunal au vu des décisions de l'adjudicateur dans le projet. Les parties ont été invitées à échanger leurs observations jusqu'au début du mois de février, notamment sur les questions procédurales.

1.4 Opérations de croissance externe

1.4.1 Acquisition de l'activité contrôle commande de Rolls-Royce Civil Nuclear

Le 5 novembre 2021, Framatome SAS a acquis la société Rolls-Royce Civil Nuclear SAS (RRCN) basée à Grenoble, ainsi qu'une société liée en République Tchèque et des activités en Chine. A l'issue de cette acquisition, RRCN est devenue Framatome Grenoble SAS.

Framatome Grenoble SAS est un acteur majeur du marché de l'instrumentation et des systèmes de contrôle commande analogiques et numériques, pour tous types de réacteurs nucléaires dans le monde. Avec cette acquisition, Framatome intégrera toutes les fonctions critiques de sécurité, au service de ses clients et en particulier du parc nucléaire français. Elle lui permettra d'étendre ses capacités globales dans les systèmes de contrôle commande et d'instrumentation et de répondre plus efficacement aux besoins émergents.

Grâce à cette transaction, plus de 550 collaborateurs, installés principalement en France à Grenoble, ont rejoint le groupe Framatome.

1.4.2 Aquisition de la société Evopro NPA Kft.

Le 1^{er} avril 2021, Framatome SAS a acquis la société hongroise Evopro NPA Kft. A l'issue de cette acquisition, Evopro NPA kft est devenue Framatome Kft.

Framatome Kft est spécialisée dans l'ingénierie de contrôle commande de sûreté ou opérationnel principalement pour le marché nucléaire civil hongrois mais aussi pour d'autres industries hongroises.

Elle dispose de compétences dans différents automates programmables industriels et est déjà le partenaire de Framatome GmbH dans le cadre de la réalisation de différents projets de contrôle-commande pour les unités existantes de la centrale de Paks en Hongrie. Elle est également partenaire de Framatome GmbH dans le cadre de la fourniture du contrôle commande de sûreté et opérationnel des deux nouveaux réacteurs (unités 5 et 6) en construction de la centrale de Paks, dont le contrat a été signé par Framatome GmbH en 2019 avec le Russe JSC RASU.

Avec cette acquisition, Framatome poursuit son développement et le renforcement de ses compétences en Europe centrale.

1.4.3 Acquisition de Valinox Nucléaire SAS

Le 31 mai 2021, Framatome SAS a acquis la société française Valinox Nucléaire SAS, cédée par le groupe Vallourec et spécialiste français dans la production de tubes sans soudures pour générateurs de vapeur destinés majoritairement au marché du nucléaire et de la défense. L'usine est implantée à Montbard, en Bourgogne, une région qui concentre une forte expertise en industrie mécanique pour le nucléaire.

Valinox devient une filiale de Framatome SAS, Tubes Nucléaires Montbard SAS, et conserve son nom commercial. Elle possède une forte notoriété sur ses marchés et dispose d'équipements industriels performants et de compétences technologiques solides.

La reprise par Framatome de ce savoir-faire reconnu dans l'industrie répond aux enjeux de la filière nucléaire française pour le maintien en opération et le renouvellement de son parc.

1.4.4 Acquisition de VirtualPiE Limited

En août 2021, Framatome SAS a acquis en Grande Bretagne la société VirtualPiE Limited - opérant sous le nom commercial de BHR Group - qui devient Framatome BHR.

Framatome BHR est leader des produits et services d'ingénierie des fluides pour les secteurs de la chimie et de l'énergie nucléaire. Avec cette acquisition, Framatome renforce sa présence au Royaume-Uni et continue à développer son portefeuille de solutions.

1.4.5 Offre engageante en vue du rachat de la captive d'assurance Foyer SA

Le 5 Novembre 2021, Framatome SAS a émis auprès de Foyer SA une offre engageante conditionnelle pour l'achat de la captive de réassurance Foyer Reassurances SA, Luxembourg, dont l'acquisition définitive est attendue au 1er trimestre 2022.

Foyer SA est le 1er assureur Luxembourgeois.

Cette acquisition sera finalisée sous la condition suspensive que la société rachetée soit libérée de tout engagement passé.

Avec cette acquisition, Framatome étend la surface de son outil captif de réassurance afin de faciliter et optimiser le placement de certaines de ses assurances Non Vie.

1.5 Filiales et participations

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Framatome SAS a créé la société Framatome Bulgarie pour renforcer son implantation en Europe et développer ses services d'ingénierie pour les secteurs de l'énergie.

1.6 Développement de la marque Framatome

Les actions de développement de la marque Framatome se sont poursuivies en 2021 avec 2 actions principales :

- La création de la marque commerciale Framatome Healthcare visant le développement de produits ou procédés à usage médical (isotopes, production de précurseurs irradiés, stérilisation par irradiation)
- L'extension du marché de Foxguard Solutions à l'Europe, afin de renforcer l'offre de cybersécurité de Framatome destinée au secteur de l'énergie en incluant le conseil, la mise en application, les solutions gérées ainsi que le matériel de sécurité et les équipements de systèmes de commande.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2021 de la Société Framatome SAS est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et de ses modifications ultérieures.

2.1 Evaluation des actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mises en service.

Immobilisations incorporelles :

Les frais de recherche et développement immobilisés ne comprennent que ceux qui ont été apportés à Framatome, dans le cadre de l'apport partiel d'actif. Ils sont amortis selon leur durée probable d'utilisation.

Concernant les actifs incorporels relatifs à la Propriété Intellectuelle EPR, ils font l'objet d'un test de valeur au travers de redevances théoriques, calculées sur la base du scénario réacteur en vigueur à la date de clôture des comptes. Ces actifs sont amortis sur une durée de 20 ans, correspondant au planning des projets actuels connus.

La société comptabilise ses dépenses de R&D en charges, conformément à l'option prévue par le Code de Commerce (article R 123-186) et le PCG (article 212-3.1).

Le fonds de commerce de la Société a une durée de vie indéterminée. Il fait l'objet de test de perte de valeur annuelle, sur les bases des cash-flows futurs. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

Le fonds de commerce de Framatome est indissociable de son activité prise dans son ensemble. L'évaluation du fonds est donc testée globalement sur l'ensemble du groupe Framatome.

Immobilisations corporelles :

Dans le cadre de l'apport d'actif dont a bénéficié Framatome en 2017, les principales immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant à leur juste valeur (terrains, aménagements, constructions et agencements). Les autres immobilisations corporelles (matériels et outillages) ont été apportées pour leur valeur nette comptable.

Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation des amortissements de ses immobilisations corporelles sont décrits ci-après.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

La durée d'amortissement généralement retenue est indiquée ci-après par nature de biens :

Logiciels d'application	durée de vie probable d'utilisation limitée à 5 ans
Concessions, brevets et licences	durée de protection juridique
Bâtiments	Entre 5 et 40 ans
Agencements et installations	Entre 3 et 15 ans
Matériel industriel, mobilier de bureau	Entre 5 et 10 ans

Petit matériel, petit outillage	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 1 et 8 ans
Matériel de transport	5 ans

L'amortissement est éventuellement complété par une dépréciation lorsque, pour certains biens, la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur nette comptable ainsi obtenue, peut être considérée comme économiquement justifiée.

La valeur comptable des installations nucléaires, intègre les actifs de contrepartie liés au démantèlement des installations nucléaires en exploitation. Il est pratiqué un amortissement linéaire sur la durée de vie prévisionnelle des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, devant être exécutés dans ces installations.

Dans la limite des dispositions fiscales pour les biens qui ouvrent droit à l'amortissement dégressif, la différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif est constatée en amortissement dérogatoire.

2.2 Immobilisations financières

2.2.1 Titres de participation et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Les principes comptables retenus par Framatome pour la comptabilisation de ses titres de participation sont les suivants :

- Conformément à l'article 213-8 du PCG, les droits de mutation, honoraires et commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.
- Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat financier, lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de critères tels que la situation nette ou les flux de trésorerie actualisés.

2.2.2 Autres immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de ses activités, la société est amenée à accorder des prêts en devises à ses filiales. Selon leur caractère recouvrable, ces prêts peuvent être couverts par des instruments dérivés de change.

2.2.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que la société a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de démantèlement de ses installations nucléaires de base (INB).

Les articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement posent le principe de la constitution, par les exploitants d'installations nucléaires de base opérant en France, d'actifs dédiés couvrant les

charges de démantèlement de leurs installations, selon des modalités garantissant la disponibilité des ressources nécessaires.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, ce portefeuille d'actifs financiers est géré dans une optique long terme. Ces actifs financiers sont composés d'OPCVM investis en titres obligataires et en actions.

Les TIAP sont comptabilisés au coût historique. A la clôture, si la valeur d'inventaire d'un titre ou d'un OPCVM est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels sur les autres titres.

2.3 Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et développement à la charge de la Société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat soit signé.

2.4 Créances et dettes

2.4.1 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écarts de conversion. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Dans le cadre d'une opération de couverture d'engagements fermes, la réévaluation à la clôture de la composante change de l'élément couvert facturé et de la part de la couverture correspondante est comptabilisée au bilan par l'intermédiaire de compte d'écart de conversion actif et passif.

Les clients et comptes rattachés incluent également le montant des factures à établir relatives au chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement.

2.4.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à des revenus sur des contrats long terme et sur des prestations reconnues à l'achèvement.

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode préférentielle de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.

La société ne tient pas compte d'une composante de financement dans le cadre de la comptabilisation de ses contrats à long terme.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en encours dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus dans la limite de leur valeur recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

En complément, une partie du chiffre d'affaires est reconnue à l'achèvement, au moment de la livraison, notamment pour la vente de Combustible.

2.5 Instruments financiers

La société applique le règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

La société utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change sur les contrats d'exploitation. Les instruments dérivés utilisés consistent en des contrats de change à terme et swaps de devises.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture d'engagements fermes ou de couverture de flux de trésorerie.

La Société comptabilise le report / déport des opérations de change (terme et swap) de façon étalée sur la durée de la couverture en résultat financier, en application du règlement ANC 2015-05.

Couverture d'engagements fermes

Lorsque les opérations de change à terme ont pour objet de couvrir des engagements fermes commerciaux comptabilisés au bilan, les résultats de change latents calculés à la clôture sur la couverture et l'élément couvert sont enregistrés en écart de conversion.

Constituent des engagements fermes comptabilisés au bilan :

- Les achats ou ventes issus de contrats en devises dont la quantité, le prix et l'échéance sont connus ;
- Les avances à long terme consenties aux filiales.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères. L'élément futur couvert de nature hautement probable n'est

pas valorisé au bilan. Il en est de même pour l'instrument dérivé de couverture à l'exception de la composante taux du dérivé.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placement. Ses excédents de trésorerie sont placés auprès de la société mère EDF SA, dans le cadre d'une convention de placement de trésorerie.

2.7 Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers avec la société mère EDF SA ou les sociétés filles, sont présentés sur la ligne « Autres créances » lorsqu'ils sont débiteurs. Dans le cas contraire, ils figurent au passif sur la ligne « Autres dettes ».

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de la clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour permettre de doter une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Avantages au personnel :

La totalité du montant des engagements de la Société en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, nette des éventuels actifs de couverture, est comptabilisée, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, en application des règles comptables décrites ci-dessous.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires émis par les entreprises de première catégorie, pour une durée équivalente à celle des passifs sociaux.

Framatome fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer ses engagements chaque année.

Conformément à la recommandation ANC n°2013.02 du 7 novembre 2013 mise à jour au 5 novembre 2021, la Société applique la méthode retenant les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par

la Commission Européenne dans le cadre de son règlement n°475/21012 du 5 juin 2012. Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat.

Les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple les médailles du travail) sont également comptabilisés au compte de résultat.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier;
- la charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels est comptabilisé dans le résultat d'exploitation

2.9 Provisions pour opérations de fin de cycle

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, la Société a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement.

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer de la meilleure estimation des coûts et délais des études et opérations pour les installations en cours d'exploitation et pour les installations à l'arrêt.

Le montant de la provision pour opérations de fin de cycle évalué à la date de mise en service d'une installation nucléaire fait partie intégrante du coût comptabilisé en actifs corporels (Cf. Note 2.1), sous la forme d'un « Actif de démantèlement ».

Nature des engagements

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer de la meilleure estimation des coûts et délais des études et opérations pour les installations en cours d'exploitation et pour les installations à l'arrêt.

Les provisions couvrent :

- Les coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement, Framatome ayant retenu un assainissement visant la libération des bâtiments et des terrains adjacents de toute contrainte nucléaire et radiologique pour un usage industriel ;
- Les coûts de transport et de stockage définitif des déchets radioactifs sur des centres dédiés.

Ces évaluations et devis sont, chaque année, portées en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation et sont également mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En tout état de cause, la Société s'est fixée l'objectif de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas trois ans.

Les coûts futurs liés aux obligations de fin de cycle de chacune des installations ainsi déterminés sont ensuite répartis selon leur propre échéancier prévisionnel de décaissements. A ces flux prévisionnels de décaissement sont appliqués un taux d'inflation et un taux d'actualisation afin de comptabiliser au bilan des provisions actualisées.

Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée d'une année à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme éligible au coût de revient des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « coût des produits et services vendus » et ainsi déduite de la marge brute.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes suivants :

- **Calcul du taux d'actualisation et d'inflation**

Depuis la clôture du 31 décembre 2020, les modalités de calcul du taux d'actualisation ont évolué comme suit :

Le taux d'actualisation est établi sur la base d'une courbe de taux d'intérêt. Cette courbe comprend une courbe de taux souverain, construite sur des données de marché en date de clôture pour les horizons liquides (courbe de taux OAT de 0 à 20 ans) et convergeant ensuite, en utilisant une courbe d'interpolation, vers le taux de très long terme UFR (Ultimate Forward Rate) - avec des taux qui deviennent très proches du taux UFR à partir de 60 ans -, à laquelle est ajoutée une courbe des spreads des obligations d'entreprises de notation A à BBB. Sur la base des flux de décaissement attendus des engagements nucléaires, un taux d'actualisation unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite. Ce taux d'actualisation unique est ensuite appliqué aux échéanciers prévisionnels de coûts des engagements pour déterminer les provisions.

Le taux UFR a été défini par l'autorité européenne de régulation des assureurs (European Insurance and Occupational Pensions Authority – « EIOPA ») pour les passifs assurantiels, de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché. Le taux UFR calculé s'établit à 3,46% pour 2021. Il est retenu en cohérence avec la décision de l'autorité administrative qui dans son arrêté du 1er juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires (voir ci-après), a fait évoluer la formule du plafond réglementaire du taux d'actualisation, en prenant en référence le taux UFR en lieu et place de la moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du TEC 30, la référence au taux UFR étant considérée comme plus pertinente pour les provisions nucléaires compte tenu des échéances de très long terme.

Cette évolution des modalités de calcul du taux d'actualisation permet la meilleure appréciation actuelle de la valeur temps de l'argent au regard des provisions nucléaires qui ont pour caractéristiques des flux de décaissement à très long terme, largement au-delà des horizons de marché, notamment au travers :

- de l'utilisation d'une courbe de taux d'intérêt, sur base de données de marché sur les horizons liquides observées en date de clôture, et convergeant sur les horizons non liquides vers un taux de très long terme sans effet de cycle (en lieu et place d'un taux moyen relatif à une seule duration représentative de la duration moyenne des engagements), soit des données de taux pour l'ensemble des échéances associées aux provisions nucléaires ;
- de l'utilisation d'une référence d'un taux de très long terme (UFR calculé) produit par un acteur indépendant et désormais retenu par l'autorité administrative pour la détermination de la formule du plafond réglementaire, pour la prise en compte des tendances longues sur les évolutions de taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements ;
- de la modification des références des spreads d'obligations pris en compte aux entreprises de notation A à BBB permettant de construire une courbe de spread plus robuste, dans un contexte d'obligations de notation AA peu nombreuses en particulier pour les maturités longues, contrairement aux obligations de notation BBB qui constituent la majorité des obligations « Investment Grade » et sont très majoritaires sur les maturités les plus longues.

L'hypothèse d'inflation est établie sur la base d'une courbe de taux d'inflation, construite à partir des prévisions économiques et des produits de marché indexés sur l'inflation, et en cohérence à long terme avec l'hypothèse d'inflation sous-jacente au taux UFR (2%).

- **Plafond réglementaire du taux d'actualisation**

Sont parus au journal officiel le 2 juillet 2020 les deux textes réglementaires suivants :

- Décret du 1er juillet 2020 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires, qui codifie au sein du Code de l'environnement et actualise le décret initial du 23 février 2017 ;
- Arrêté du 1er juillet 2020 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires, qui modifie l'arrêté initial du 21 mars 2007.

Au regard de ces décret et arrêté, le taux d'actualisation, à compter du 1er juillet 2020, doit respecter un double plafond réglementaire, et doit en conséquence être inférieur :

- Au plafond réglementaire, exprimé dorénavant en valeur réelle, c'est-à-dire net du taux d'inflation ; cette valeur est égale à la valeur non arrondie représentative des anticipations en matière de taux d'intérêt réel à long terme, retenue pour le calcul publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) du taux à terme ultime (taux UFR « réel ») applicable à la date considérée, majorée de cent cinquante points de base. Ce plafond est applicable à compter de l'année 2024. Jusqu'en 2024, le plafond est égal à la moyenne pondérée de 2,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 2,3 % est fixée à 50 % pour l'année 2020, 25 % pour l'année 2021, 12,5 % pour l'année 2022 et 6,25 % pour l'année 2023 ;
- Au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture (actifs dédiés).

Le taux plafond, calculé selon l'arrêté en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2020 et à partir de la référence UFR, s'établit à 2,8% (taux réel) au 31 décembre 2021.

Compte tenu des éléments ci-dessus, Les taux retenus au 31 décembre 2021 sont de 4,3 % pour l'actualisation et de 1,8 % pour l'inflation (contre respectivement 4,0% et 1,4% en 2020), soit un taux d'actualisation réel de 2,5% au 31 décembre 2021 (2,6% au 31 décembre 2020).

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les modifications de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Framatome applique la méthode prospective :

- Si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est corrigé du même montant que la provision, et est amorti sur la durée résiduelle des installations
- Si l'installation n'est plus en exploitation, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

2.10 Dettes Financières

Framatome n'a pas de dette financière externe auprès d'établissements de crédit. Les dettes auprès des établissements de crédit concernent uniquement les soldes créditeurs de banque.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent principalement les prêts réalisés par ses filiales auprès de Framatome.

2.11 Informations fiscales

La société Framatome SAS n'est pas membre d'un groupe d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2021.

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Le 5 novembre 2021, l'Autorité des normes comptables (ANC) a mis à jour sa recommandation 2013.02 de novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires afin d'y introduire un choix de méthode pour la période d'acquisition des droits à prestations. La répartition des droits est faite de manière linéaire à partir :

- soit de la date de prise de service du membre du personnel;
- soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations. Cette seconde méthode rejoint la décision de l'IFRIC approuvée par l'IASB au mois de mai 2021.

Framatome a fait le choix de changer de méthode et d'appliquer la seconde retenue par IFRIC.

Le changement entre les deux possibilités de répartition des droits à prestations constitue un changement de méthode comptable.

L'impact de ce changement de méthode sur les exercices antérieurs n'est pas matériel sur les comptes de Framatome. Il est comptabilisé dès l'ouverture de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 11 janvier 2022, EDF a été amenée à ajuster le calendrier du projet de Flamanville 3 en tenant compte de l'état d'avancement des opérations et de la préparation du démarrage dans un contexte industriel rendu plus difficile par la pandémie. La date de chargement du combustible est décalée de fin 2022 au second trimestre 2023. Cet événement n'a pas d'incidence sur les comptes de la Société.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1 Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	2020	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	Virements de poste à poste	2021
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	270 677	30 958	-	-	-	301 635
Concessions, brevets et droits similaires	81 968	21 071	(24)	-	-	103 015
Fonds commercial	741 579	-	-	-	-	741 579
Autres immobilisations incorporelles	29	-	-	-	-	29
Immobilisation incorporelles en cours	86 199	35 734	(51 982)	-	-	69 951
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	330	(17)	-	-	313
Total immobilisations incorporelles	1 180 452	88 093	(52 023)	-	-	1 216 522
Immobilisations corporelles						
Terrains	29 270	725	-	-	-	29 995
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	151 895	11 359	(95)	-	-	163 159
- Constructions sur sol d'autrui	4 191	-	-	-	-	4 191
- Constructions, installations générales, agencements	182 609	9 688	(832)	-	-	191 465
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	576 155	65 565	(1 430)	-	-	640 290
- Actifs coûts de démantèlement	57 630	14 106	-	-	-	71 736
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers	36 039	26 987	(220)	-	-	62 806
- Matériel de transport	200	-	-	-	-	200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 791	9 020	(579)	-	-	17 232
- Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours	219 230	218 407	(121 437)	-	-	316 200
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 401	3 955	(2 653)	-	-	3 703
Total immobilisations corporelles	1 268 410	359 812	(127 246)	-	-	1 500 976

5.2 Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	2020	Augmentations	Diminutions	Apports - Fusion	2021
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement	51 758	20 855	(235)	-	72 378
Concessions, brevets et droits similaires	25 428	16 452	(24)	-	41 856
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	28	1	-	-	29
Immobilisation incorporelles en cours	5 044	-	(4 709)	-	335
Total immobilisations incorporelles	82 258	37 308	(4 968)	-	114 598
Immobilisations corporelles					
Terrains et aménagements	3 175	952	-	-	4 127
Constructions :					
- Constructions sur sol propre	29 378	6 674	(71)	-	35 981
- Constructions sur sol d'autrui	995	359	-	-	1 354
- Constructions, instal. générales, agencements	29 364	10 482	(703)	-	39 143
Inst. techniques, matériel & outillage industriels :					
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	187 028	63 408	(909)	-	249 527
- Actifs coûts de démantèlement	18 910	2 000	(3 659)	-	17 251
Autres immobilisations corporelles :					
- Inst. générales, agencements, aménag. divers	8 995	4 334	(189)	-	13 140
- Matériel de transport	92	41	-	-	133
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 635	1 643	(510)	-	5 768
- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	2 700	-	-	2 700
Total immobilisations corporelles	282 572	92 593	(6 041)	-	369 124

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Variations des immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	2020	Augmentations	Diminutions	2021
Participations (1)	1 299 404	121 921	-	1 421 325
Créances rattachés à des participations (2)	167 663	37 290	(27 641)	177 312
T.I.A.P (3)	86 251	20 260	(15 804)	90 707
Autres titres immobilisés	1 361	-	-	1 361
Prêts	61	3	(5)	59
Autres immobilisations financières (4)	16 624	84	(10 816)	5 892
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 571 364	179 558	(54 266)	1 696 656

- (1) Les titres de participations sont détaillés au paragraphe 5.3.3. Les augmentations comprennent les principales acquisitions décrites au paragraphe 1.4 : Framatome Grenoble, Tubes Nucléaires Montbard, Framatome Kft et Framatome BHR.
- (2) Les créances rattachées à des participations se composent principalement au 31 décembre 2021 de prêts à des filiales. La valeur nominale des principaux prêts est la suivante :
 - Framatome GmbH pour 123 millions d'euros ;
 - GIE SINERGIE 20 millions d'Euros ;
 - Tubes Nucléaires Montbard pour 12 millions d'euros
 - JV Cast pour 100 millions de CNY;
 - Edvance pour 5 millions d'euros
- (3) Les **T.I.A.P.** sont présentés au paragraphe 5.3.3.
- (4) **Les immobilisations financières diverses** sont constituées principalement des dépôts et cautionnement et de la quote-part tiers à recevoir au titre du démantèlement des outillages contaminés des bases chaudes. Une grande partie de ces créances à recevoir ont été reprises suite à l'accord conclu avec EDF sur la gestion des outillages contaminés.

5.3.2 Dépréciation des titres de participations

Des dépréciations ont été dotées en 2021 sur les sociétés : TIMET (fabricant de titane pour le secteur aéronautique) pour 6,4 millions d'euros, Framatome South Africa (Afrique du Sud) pour 0,7 millions d'euros, MNF (Japon) pour 2,5 millions d'euros et Edvance pour 9 millions d'euros.

5.3.3 Tableau des Filiales et Participations

Montants en milliers d'euros		Données 2021 des filiales dans les comptes de Framatome sas				Données 2020 des filiales et participations (*)				
Sociétés	% du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes reçus	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Capitaux propres avant résultats de l'exercice	Chiffre d'affaires	Résultats de l'exercice
		Brutes	Dépréciations							
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Framatome sas										
Framatome GmbH	100%	512 003	-	123 645	-	10 000	356 316	366 316	712 170	-65 974
Intercontrôle sa	100%	111 843	-	-	6 000	24 000	9 329	33 329	52 880	4 623
Corys sas	50,01%	28 416	-	-	678	4 666	24 575	29 241	24 909	1 980
Framatome Southern Africa Ltd	100%	11 055	9 778	-	132	1 165	1 407	2 572	-	14
Framatome Inc	100%	472 473	-	-	24 721	261 483	535 778	797 261	563 412	50 781
Framatome Dongfang Reactor Coolant Pumps Co Ltd (FDJV)	50%	37 423	-	-	98	18 697	25 070	43 767	37 579	5 518
Wecan	45%	14 993	9 782	-	-	34 902	4 532	39 434	8 589	-6 633
Timet Savoie sa	30%	28 368	17 368	-	-	8 343	73 826	82 169	72 118	-1 413
Edvance sas	20%	23 280	9 004	4 848	2 400	15 000	5 546	20 546	603 393	20 200
Framatome Spain SI	100%	10 480	-	-	4 400	12	7 665	7 677	16 419	1 065
Tereco sa	100%	23 083	-	-	-	1 239	9 812	11 051	3 318	-
Tubes Nucléaires Montbard sas	100%	11 694	-	12 022	-	20 843	5 002	25 845	-	-
Framatome Grenoble sas	100%	100 872	-	-	-	1 001	41 261	42 262	83 070	- 4 484
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations (Valeur d'inventaire inférieure à 1% du capital de Framatome SAS)										
a) Dans les sociétés françaises	-	3 848	-	-	-	2 545	375	2 920	18 503	-1 613
b) Dans les sociétés étrangères	-	31 493	6 266	16 087	2 071	136 558	-13 672	122 886	74 692	-37 780
Total		1 421 326	52 198	156 602	40 500					

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, le chiffre d'affaires et les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen (*) 2018 pour WECAN

5.3.4 Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)

Les articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement et ses textes d'application prescrivent d'affecter des actifs (les actifs dédiés) à la sécurisation du financement des charges relatives au démantèlement des installations nucléaires de base. Ces textes régissent le mode de constitution de ces actifs dédiés, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance.

Les actifs dédiés sont organisés et gérés conformément à une allocation stratégique fixée par la gouvernance de l'entreprise et communiquée à l'autorité administrative. Cette allocation stratégique vise à répondre à l'objectif global de couverture sur le long terme et structure la composition et la gestion de son portefeuille dans son ensemble.

La Société a procédé en 2018 à une révision de l'allocation stratégique de ses actifs financiers dédiés au démantèlement de ses installations. Au 31 décembre 2021, le portefeuille est constitué de 43,0 % d'OPCVM investis en actions et de 57,0% d'OPCVM investis en taux en valeur comptable (respectivement 51,0% et 49,0% en valeur de réalisation).

(en milliers d'euros)	2021	2020
Montant à l'ouverture	86 251	84 471
Acquisitions de l'exercice	20 260	20 466
Cessions de l'exercice (prix de vente)	19 800	19 370
Résultat sur cessions de titres	3 996	684
Montant brut à la clôture de l'exercice	90 707	86 251
Dépréciation des titres	(134)	(382)
Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice	90 573	85 869
Valeur de réalisation	108 878	97 261

A la clôture, la valeur liquidative des fonds gérés s'élève à 108,9 millions d'euros.

La valeur actuelle de la provision pour démantèlement des installations nucléaires étant de 98,0 millions d'euros (cf. note 5.9.2), le taux de couverture de la provision comptable par les actifs financiers et les disponibilités associées s'établit à 111,1 %.

Le tableau ci-dessous présente la performance du portefeuille au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DES ACTIFS DÉDIÉS DE FRAMATOME SAS

	31/12/2021	Performance de l'exercice 2021	Performance de l'exercice 2020
(en millions d'euros)	Valeur boursière ou de réalisation	Portefeuille	Portefeuille
Actions	55,54	26,50 %	6,93 %
Obligations et monétaire	53,34	-1,42 %	3,64 %
TOTAL DES ACTIFS DÉDIÉS	108,88	11,94 %	5,11 %

Evolution du portefeuille en 2021

L'année 2021 a été marquée par une très forte performance des actifs risqués et une tendance à la remontée des taux d'intérêt nominaux à long terme. Ces mouvements sont le reflet d'une nette amélioration des perspectives macro-économiques et des résultats des entreprises. Les mesures de soutien à l'économie et de relance budgétaire, sans précédent, ont porté leurs fruits, et la vaccination à grande échelle contre la Covid a permis de réduire considérablement les impacts économiques du risque sanitaire, qui toutefois n'a pas totalement disparu. Les banques centrales ont par ailleurs maintenu des politiques monétaires relativement accommodantes, avec néanmoins des annonces de sortie progressive des programmes d'achats d'actifs, et même de remontée des taux directeurs à venir dès 2022 de la part de la FED. L'inflexion des politiques monétaires s'explique non seulement par l'amélioration de la conjoncture mais aussi par des taux d'inflation plus élevés et surtout moins transitoires que prévu, du fait non seulement de la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, mais aussi des nombreuses disruptions dans les chaînes de transport et d'approvisionnement et d'un déséquilibre offre-demande significatif sur de nombreux marchés. Les banques centrales ont toutefois réussi à éviter que le risque inflationniste ne fasse remonter les taux réels, qui sont restés à des niveaux historiquement bas, contribuant également à la bonne tenue des marchés.

La performance du portefeuille a ainsi atteint 11,94% au cours de l'année 2021, portée par la très forte hausse du portefeuille actions (+26,50%).

La sélection a été positive sur les différentes poches actions. La sélection crédit a également contribué positivement.

L'effet allocation n'a pas apporté de contribution très significative dans la mesure où l'allocation est restée proche de la neutralité, le portefeuille ayant été rebalancé régulièrement comme le benchmark en prenant des bénéfices au fur et à mesure de la hausse des marchés actions. La sous-sensibilité aux taux du portefeuille a contribué positivement à la performance relative, en limitant l'impact de la remontée des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille obligataire.

Exposition aux risques des Actifs Dédiés de FRAMATOME SAS

Au titre du portefeuille d'actifs dédiés, FRAMATOME SAS est exposé au risque sur actions, ainsi qu'aux risques de taux et de change.

La volatilité annualisée du portefeuille, mesurée sur 52 semaines, s'est élevée à 5,98% en 2021, en baisse significative par rapport à 2020.

Le risque de change sur le Dollar US est couvert à environ 50%, soit une exposition résiduelle au Dollar US d'environ 12,4% du portefeuille à fin 2021.

5.4 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Matières premières et approvisionnements	114 971	96 979
Dépréciations	3 791	3 167
	111 180	93 812
En-cours de production	453 318	324 580
Dépréciations	49 279	32 495
	404 039	292 085
Produits intermédiaires et finis	143 713	135 042
Dépréciations	3 240	2 572
	140 473	132 470
Total stocks nets	655 692	518 367

La progression des en-cours de production est essentiellement liée aux travaux effectués sur le contrat Flamanville 3.

5.5 Créances clients

Les créances clients intègrent les produits mérités sur contrats à long terme pour 5 806 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 4 033 millions d'euros au titre des contrats EPR Flamanville 3, Taishan 1&2 et Hinkley Point C.

5.6 Créances - Etat des échéances et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	177 312	48 068	129 244
Prêts	59	1	58
Autres immobilisations financières :			
- Créances de démantèlement	90 707	-	90 707
- Actifs de démantèlement - Part Tiers	3 863	-	3 863
- Divers immobilisations financières	3 390	120	3 270
Total créances immobilisées	275 331	48 189	227 142
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes (1)	249 829	163 479	86 350
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux	4 481	-	4 481
Autres créances Clients	6 200 321	1 261 472	4 938 849
Personnel et comptes rattachés	723	723	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	952	952	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	72 198	72 198	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	17 692	17 692	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 283	8 283	-
- Etat divers	261	261	-
Groupe et associés (2)	763 679	763 679	-
Débiteurs divers et autres créances	45 012	45 012	-
Total créances brutes actif circulant	7 113 602	2 170 272	4 943 330
Charges constatées d'avance (3)	14 056	9 730	4 326
Total des créances brutes	7 652 818	2 391 670	5 261 148

- (1) Les avances et acomptes versés pour un total de 249 829 milliers d'euros correspondent principalement aux avances et acomptes versés à des fournisseurs sur les grands projets (Flamanville 3, Taishan, Hinkley Point C) ainsi que sur les contrats de réservation de capacité et de fabrication de GV de la Division Composants.
- (2) Le poste groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie de Framatome auprès de sa maison-mère EDF SA.
- (3) Les charges constatées d'avance concernent des opérations d'exploitation courante.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021
Créances - produits à recevoir	
Créances rattachées à des participations	2 678
Créances clients et comptes rattachés	5 983 161
Autres créances	36 187

5.7 Trésorerie

Au 31 décembre 2021, la trésorerie qui s'établit à 12 208 milliers d'euros, est principalement constituée de disponibilités sur les comptes bancaires en devises et de comptes courants auprès d'EDF SA.

5.8 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentations	Diminutions	2021
Capital	5.8.1	706 691	-	-	-	-	706 691
Primes liées au capital	5.8.2	1 636 603	-	-	-	-	1 636 603
Réserve légale		11 547	5 035	-	-	-	16 582
Autres réserves		109 465	47 233	-	-	-	156 698
Report à nouveau	5.8.3	-	-	-	2 831	-	2 831
Résultat de l'exercice		100 689	(100 689)	111 260	-	-	111 260
Subventions d'investissement reçues		3 478	-	-	1 050	(468)	4 060
Provisions règlementées		31 744	-	-	15 645	(36)	47 353
Total capitaux propres		2 600 217	(48 421)	111 260	19 526	(504)	2 682 078

5.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 706 690 542,60 euros, composé de 130 868 619 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 5,40 euro chacune et détenues à 75,50% par Electricité de France 19,50 % par Mitsubishi Heavy Industries et 5,00% par Assystem.

5.8.2 Primes d'émission et d'apport

Au 31 décembre 2021, les primes liées au capital se composent :

- D'une prime d'émission de 475 039 milliers d'euros constituée lors de la réduction de capital non motivée par des pertes intervenue le 10 novembre 2017 ;
- D'une prime d'apport d'un montant de 1 180 430 milliers d'euros constituée au 31 décembre 2017 lors des opérations relatives à l'apport partiel d'actif. Cette prime a fait l'objet d'une diminution en 2019 suite à la décision des Associés d'affecter en prime d'apport et non plus en report à nouveau, la correction de la valeur nette de l'apport partiel d'actif réalisé le 31 décembre 2017 pour un montant de 19 146 milliers d'euros. Après cette imputation de cette correction la prime d'apport s'élève au 31 décembre 2019 à 1 161 284 milliers d'euros ;
- du montant résiduel, non imputé en résultat financier en 2019, du boni de fusion de la société Somanu pour 280 milliers d'euros.

5.8.3 Report à nouveau

Le 5 novembre 2021, l'Autorité des normes comptables (ANC) a mis à jour sa recommandation 2013.02 de novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. L'impact de ce changement de méthode comptable a été inscrit au crédit du report à nouveau.

5.9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Notes	2020	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (sans objet)	Autres	2021
Provisions pour risques							
Provisions pour litiges		4 793	1 009	(619)	(135)	-	5 048
Provisions pour garanties données aux clients		25 177	18 993	(1 418)	(826)	-	41 926
Provisions pour pertes à terminaison		41 718	7 817	(7 694)	-	-	41 841
Provisions pour pertes de change		446	210	(446)	-	-	210
Autres provisions pour risques		24 779	5 503	(12 896)	-	-	17 386
Total des provisions pour risques		96 913	33 532	(23 073)	(961)	-	106 411
Provisions pour charges							
Provisions pour retraites, et obligations Similaires	5.9.1	85 505	22 473	(7 911)	(20 281)	(2 831)	76 955
Provisions pour achèvement des travaux		7 382	3 726	(2 475)	(584)	-	8 049
Provisions pour fin de cycle	5.9.2	142 163	6 367	(2 559)	-	7 014	152 985
Provisions pour passifs environnementaux	5.9.3	48 639	4 171	(735)	-	-	52 075
Provisions pour impôts		92	-	(44)	-	-	48
Autres provisions pour charges		84 481	35 807	(10 466)	-	-	109 822
Total des provisions pour charges		368 262	72 544	(24 190)	(20 865)	4 183	399 934
Total des provisions pour risques et charges		465 175	106 076	(47 263)	(21 826)	4 183	506 345
Dont dotations et reprises							
- d'exploitation			93 649	(67 451)			
- financières			7 351	(1 638)			
- exceptionnelles			-		-		
- autres mouvements			5 076				

5.9.1 Provisions pour retraites et obligations similaires

Conformément aux principes et méthodes comptables, Framatome comptabilise sous forme de provisions les avantages au personnel. La variation de cette provision se décompose comme suit :

Rapprochement avec le Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Indemnités de Fin de carrière (IFC)	65 226	55 777
Médailles du travail	9 280	8 979
Pré-retraites	4 990	5 913
Retraites supplémentaires	1 536	1 894
Frais médicaux	4 473	4 392
TOTAL	85 505	76 955

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Inflation	1,60%	1,10%
Taux d'actualisation	0,90%	0,60%

Le taux d'actualisation des engagements pour avantages du personnel a été déterminé sur la base du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie en fonction de leur duration, appliqué aux échéances, correspondant aux décaissements futurs résultant de ces engagements. Pour les durations les plus longues, cette estimation prend également en compte les données d'un panier élargi d'obligations d'entreprises rendues comparables à celles des obligations de première catégorie, compte tenu de la réduction en 2017 du nombre de ces dernières sur ces durations.

- Tables de mortalité utilisées :
 - Table de génération pour les rentes
 - INSEE Hommes/Femmes 2000-2002 pour les capitaux
- Age de départ à la retraite pour les cadres et pour les non cadres, par année de naissance
- Taux de sortie moyen

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	2,96%	7,22%
30-39	1,41%	5,19%
40-49	0,56%	2,08%
50-54	0,13%	0,51%
55-60	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue

AGE	Non cadres	Cadres
20-29	1,30%	2%
30-39	1,10%	1,70%
40-49	1,00%	1,00%
50-54	0,90%	0,30%
55-60	0,50%	0,10%

Analyse du montant net comptabilisé

Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Dette actuarielle	125 716	8 979	5 913	8 800	4 392	153 799
Juste valeur des actifs de couverture	69 939			6 905		76 844
Montant net comptabilisé	55 777	8 979	5 913	1 894	4 392	76 955

Analyse de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	IFC	Médailles du travail	Pré-retraites	Retraites supplémentaires	Frais médicaux	Total
Coût des services rendus de la période	7 081	696	1 130	13	21	8 941
Amortissement des pertes ou gains actuariels	11 905	26	(74)	277	(10)	12 124
Charges de désactualisation	686	53	37	185	27	987
Rendement attendu des actifs de couverture	(239)			(42)		(281)
Autres		460				460
Total de la charge de l'exercice	19 433	1 235	1 093	434	37	22 231
Coût de la réforme IFRIC	(2 831)					(2 831)
Versement Employeur et prestations versées	(27 124)					(27 124)
Autres		(826)				(826)
Total de la variation de l'exercice	(10 522)	409	1 093	434	37	(8 550)

Analyse de la provision

Variation de la provision (en milliers d'euros)	31/12/2021
Solde à l'ouverture	85 505
Coût de la réforme IFRIC	(2 831)
Coût des services rendus	8 941
Amortissement des pertes ou gains actuariels	12 124
Charges de désactualisation	987
Versement Employeur et prestations versées	(27 124)
Rendement attendu des actifs	(281)
Autres	(366)
Solde au 31 décembre 2021	76 955

5.9.2 Provisions pour opérations fin de cycle

Framatome, en tant qu'exploitant d'installations nucléaires a l'obligation de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement.

Ces provisions pour opérations de fin de cycle couvrent pour l'essentiel les usines de la BU Combustible et en particulier celles classées INB (Installations Nucléaires de base) dont l'obligation relève des dispositions des articles L594-1 et suivants du Code de l'environnement.

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculé installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- Un assainissement (pouvant aller dans certains cas jusqu'à la démolition des bâtiments) des sites nucléaires visant la libération des bâtiments et des terrains adjacents de toute contrainte

nucléaire et radiologique pour une réutilisation conventionnelle industrielle, ainsi que le traitement, transport et stockage des déchets générés par ces opérations. Les devis tiennent compte d'une marge pour risques et incertitudes pour anticiper les aléas techniques et de calendrier ;

- Les devis sont, chaque année, portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Cette révision est comptabilisée dans le compte de résultat selon la méthode prospective ;
- Les devis sont également mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles pouvaient être anticipées. En tout état de cause, l'objectif est de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas trois ans ;
- Les coûts de chaque devis sont ensuite répartis selon leur propre échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée ;
- Un taux d'inflation de 1,8% et un taux d'actualisation de 4,3% ont été retenus (cf. point 2.9) contre respectivement 1,4% et 4,0% en 2020.

A noter que le décret n° 2021-1782 du 23 décembre 2021, entré en vigueur le 27 décembre 2021, autorise la réunion des installations nucléaires n°63 et n°98 au sein d'une installation nucléaire de base (INB) unique n°63-U. Cette INB située à Romans-sur-Isère, la seule de la société Framatome, est soumise aux obligations des articles L594-1 et suivants du Code de l'environnement. La révision du devis de démantèlement de l'INB n°63-U réalisée au cours de l'exercice 2021 a anticipé la sortie du décret de réunion des deux INB n°63 et n°98. L'hypothèse retenue est toujours une durée d'exploitation jusqu'en 2050 et la réalisation de son démantèlement estimée sur une période de six ans. Le flux des décaissements est donc prévu sur la période de 2051 à 2056. Le devis tient aussi compte d'une marge pour risques et incertitudes pour anticiper les aléas techniques et de calendriers.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Fusion	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2021
Démantèlement des installations nucléaires	89 538	4 964	-	-	(13 150)	25 531	106 884
Démantèlement des outillages	17 066	-	-	-	-	(10 379)	6 687
Gestion long terme des colis de déchets	34 177	1 346	2 559	-	13 150	(8 084)	38 030
Coûts de surveillance	1 381	57	-	-	-	(55)	1 383
Total des provisions fin de cycle	142 163	6 367	2 559	-	-	7 014	152 985
Provisions art. L594-2 du Code de l'Environnement	78 411	4 042	-	-	-	15 583	98 036
Provisions hors art. L594-2 du Code de l'Environnement	63 752	2 325	2 559	-	-	(8 570)	54 949

Les principales évolutions au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes :

- Les changements de taux d'actualisation et d'inflation (voir ci-dessus) par rapport au 31 décembre 2020 qui augmentent les provisions de 5,2 millions d'euros;
- La désactualisation de l'année 2021 qui a un effet à la hausse des provisions pour 5,1 millions d'euros;
- Les dépenses de l'année qui génèrent une reprise consommée de 2,6 millions d'euros;
- Les révisions des devis de démantèlements futurs réalisés au cours de l'exercice 2021, en particulier celle de l'INB n°63-U de Romans-sur-Isère, génèrent une augmentation de 13,5 millions d'euros ;
- Le reclassement des provisions pour outillages suite à un accord conclu avec le client EDF baissent le total des provisions de 10,4 millions d'euros.

Les évaluations aux conditions économiques de 2021 de ces provisions sont de 296,5 Millions d'euros dont la répartition est la suivante :

	2021		2020	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Démantèlement des installations nucléaires	201 848	106 884	207 529	89 538
Démantèlement des outillages	6 687	6 687	17 066	17 066
Gestion long terme des colis de déchets	73 530	38 030	44 597	34 177
Coûts de surveillance	14 432	1 383	14 186	1 381
Total des provisions fin de cycle	296 497	152 985	283 378	142 163
Provisions art. L594-2 du Code de l'environnement	215 802	98 036	194 053	78 411
Provisions hors art. L594-2 du Code de l'environnement	80 695	54 949	89 325	63 752

Les provisions sont ainsi de 153,0 millions d'euros en valeur actualisée à fin 2021. Elles n'intègrent pas d'aide publique et, hormis celles pour décontamination des outillages, pas de financement par des tiers.

5.9.3 Provisions pour passifs environnementaux

En complément des provisions pour opérations de fin de cycle, ont été constituées des provisions pour traitement des déchets d'exploitation (comptabilisées en provisions pour autres charges).

Au 31 décembre 2021, elles s'élèvent à 52,1 millions d'euros et couvrent pour l'essentiel les coûts de traitement, de transport et de stockage des déchets générés par l'exploitation des activités combustible.

Ces provisions sont révisées chaque année en fonction des déchets d'exploitation générés durant l'année.

5.10 Dettes - Etats des échéances et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	266	266	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18	-	18	-
Total dettes financières	284	266	18	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	7 254 542	1 290 438	4 988 078	976 026
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444 679	400 207	44 472	-
Dettes fiscales et sociales :				
- Personnel et comptes rattachés	169 075	169 075	-	-
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 178	76 178	-	-
- Etat et autres collectivités publiques :				
. Taxe sur la valeur ajoutée	74 390	74 390	-	-
. Autres impôts et taxes	22 051	22 051	-	-
. Impôts sur les bénéfices	49 510	49 510	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 727	31 727	-	-
Groupe et associés (1)	331 386	331 386	-	-
Autres dettes	12 942	12 942	-	-
Instruments de trésorerie	1 359	732	627	-
Total autres dettes	1 213 297	1 168 198	45 099	-
Produits constatés d'avance (2)	265 011	224 153	38 582	2 276
Total des dettes brutes	8 733 134	2 683 055	5 071 777	978 302

(1) Le poste Groupe et associés regroupe essentiellement le compte courant de trésorerie des filiales de Framatome. Il intègre les fonds dédiés au titre du démantèlement de Framatome GmbH et ANF, pour la partie placée à court terme.

(2) Les produits constatés d'avance d'un total de 265 011 milliers d'euros correspondent principalement à la comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

(en milliers d'euros)	2021
Dettes - charges à payer	
Dettes fournisseurs	416 211
Dettes sociales et fiscales	250 267
Dettes sur immobilisations	30 303
Autres dettes	143

5.11 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les avances et acomptes reçus pour un total de 7 254 542 milliers d’euros sont essentiellement des avances et acomptes sur des contrats commerciaux, notamment se reporter à la note 5-5 Créances clients.

5.12 Ecart de conversion

Compte tenu des modalités de conversion décrites dans les principes et méthodes comptables, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2021 correspondent à un écart de conversion net passif.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Répartition par Business Unit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Combustible	648 782	694 646
Grands Projets	572 217	566 100
Base Installée	576 330	502 797
Composants	157 293	162 382
Instrumentation et Contrôle-commande	130 212	128 953
Direction Technique et Ingénierie	9 836	5 555
Corporate	32 079	5 293
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 126 749	2 065 726

Répartition par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Afrique	73 576	57 349
Amérique	106 275	86 214
Asie	209 530	328 677
Europe (hors France)	558 416	423 975
France	1 168 909	1 162 238
Océanie	10 043	7 273
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 126 749	2 065 726

6.2 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués par :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Achats de sous-traitance	603 045	623 811
Achats non stockés de matières et fournitures	81 876	77 702
Personnel intérimaire	8 146	12 580
Autres services extérieurs	409 684	408 574
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 102 751	1 122 667

6.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont constitués de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôts et taxes sur rémunérations	31 525	25 463
Contribution Economique Territoriale (1)	14 631	22 847
Taxes foncières (1)	4 666	9 522
Impôts et taxes exigibles à l'étranger	1 190	1 881
Contribution sociale de solidarité	3 220	2 983
Taxes INB	2 436	2 436
Autres taxes	630	1 390
TOTAL IMPOTS ET TAXES	58 298	66 522

(1) Les diminutions de ces taxes résultent des décisions de la loi de finance 2021 portant sur la baisse des impôts dits « de production » notamment la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière des établissements industriels.

6.4 Dotations et reprises d'exploitation

	Dotations		Reprises	
(en milliers d'euros)	2021	2020	2021	2020
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	32 598	25 360	4 944	-
Immobilisations corporelles	87 877	82 463	-	-
Actifs coûts démantèlement	1 878	1 277	-	-
Total des amortissements	122 353	109 100	4 944	-
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 530	215	-	338
Actif circulant				
. Stocks et en cours	18 526	17 847	449	505
. Autres actifs	635	159	1 550	801
Total dépréciations	26 691	18 221	1 999	1 644
Total Provisions pour risques et charges	93 649	53 106	67 451	81 067
Total amortissements, dépréciations et provisions	242 693	180 427	74 394	82 711

Les dépréciations sur les stocks et en-cours concernent principalement le projet de construction de l'EPR de Flamanville 3.

6.5 Résultat Financier

Le résultat financier est réparti comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes (1)	40 500	39 550
Autres produits nets des participations	5 949	6 783
Revenus des TIAP	379	386
Résultat de change	(589)	(2 569)
Dotations aux provisions à caractère financier, dont :	(26 064)	(28 430)
- Filiales, participations et GIE	(24 082)	(25 856)
- TIAP	(134)	(262)
- charge d'actualisation avantages au personnel	(988)	(1 468)
- charge d'actualisation provisions nucléaires	(650)	(398)
Reprises de provisions à caractère financier dont :	2 020	1 497
- Filiales, participations et GIE	910	848
Autres éléments financiers	(5 972)	(4 701)
Résultat financier	16 223	12 516

1. Les dividendes sont détaillés dans la note 5.3.3

6.6 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est réparti comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Pénalités sur contrats	1 416	(257)
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(15 504)	(13 565)
Résultat sur cessions de TIAP	3 996	684
Résultat sur cessions / liquidations de Participations	-	19
Résultat sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(695)	(2 073)
Subventions d'investissements	468	533
Autres éléments exceptionnels	225	(94)
Résultat exceptionnel	(10 094)	(14 753)

6.7 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est constitué de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôt Société	50 916	49 654
Crédits d'impôts	(35 457)	(26 836)
Impôt dus à l'étranger	223	(247)
	15 682	22 571

Les crédits d'impôts comprennent principalement un crédit impôt recherche pour 35 109 milliers d'euros. Le résultat fiscal au titre de l'exercice est bénéficiaire.

L'impôt recalculé sur la base du résultat courant imposable, d'une part, et du résultat exceptionnel imposable, d'autre part, se ventile de façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Impôts	Résultat net
Résultat courant	137 037	-	118 220
Résultat exceptionnel	(10 094)	3 134	(6 960)
Participation	-	-	-
	126 943	(15 682)	111 260

6.8 Conséquences des dispositions fiscales

Tableau des accroissements et allègements de la dette future d'impôts non comptabilisés :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	47 249	31 744
Subventions d'investissements	-	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	-	
Ecart de conversion actif	132	1 608
Autres charges déduites d'avance	-	
Plus value à long terme en sursis d'imposition	-	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	47 381	33 352
Total passif d'impôt futur (1)	12 238	9 475
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels	-	-
Pertes potentielles sur contrat à long terme	28 091	26 973
Provisions pour retraites et obligations similaires	67 402	48 144
Autres risques et charges provisionnés	86 513	49 424
Charges à payer	8 929	7 462
Ecart d'évaluation positif des titres d'OPCVM	19 614	14 656
Ecart de conversion passif	1 265	70
Autres produits taxés d'avance	5 971	2 283
Déficits reportables fiscalement	-	-
Total bases allègement de la dette future d'impôt	217 784	149 011
Total actif d'impôt futur (1)	56 254	42 334
Situation fiscale nette	44 015	32 859
 (1) Taux d'impôt	 25,83%	 28,41%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés	25,00%	27,00%
Dont Contribution sociale sur l'impôt	3,30%	3,30%

7. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Contrat de construction du réacteur EPR Flamanville 3

Dans le cadre du marché chaudière de l'EPR de Flamanville 3 dont Framatome est le titulaire, en particulier s'agissant de la réalisation des opérations « EM4 » sur les tuyauteries du circuit secondaire, Framatome s'est vu notifier les 25 juillet 2018 et 1er août 2018 par EDF deux lettres réservant l'ensemble de ses droits quant aux coûts relatifs à l'instruction du dossier « exclusion de rupture et les impacts planning associés » ainsi qu'aux surcoûts associés au circuit secondaire principal (CSP).

Dans son courrier du 25 juillet 2018 EDF considère que le référentiel « Exclusion de Rupture » était connu de Framatome antérieurement à l'entrée en vigueur du marché chaudière dont elle est titulaire et que ces exigences ont été déclinées dans le référentiel technique de Framatome, sans pour autant avoir été retranscrites auprès de ses sous-traitants.

Dans son courrier du 1er août 2018, EDF estime que Framatome est à l'origine et seul responsable de l'intégralité des coûts induits par le traitement de la problématique de qualité des soudures du CSP ainsi que des impacts planning associés, et se réserve le droit de demander réparation à Framatome de l'ensemble du préjudice qu'elle subit y compris ses conséquences.

Par deux courriers en date du 31 août 2018, Framatome a rejeté les demandes d'EDF, considérant notamment que (1) s'agissant des CSP, Framatome respectait l'ensemble de ses obligations du marché et qu'EDF avait un rôle primordial et structurant pour les opérations EM4, et que (2) s'agissant des EDR, EDF n'avait pas spécifié le référentiel applicable.

Le 4 septembre 2018 Framatome propose à EDF un projet de protocole de préfinancement pour les traversées.

Depuis, EDF a décidé de faire faire les réparations des soudures des traversées par une société tierce (Westinghouse) et a proposé que le différend soit définitivement tranché par le biais d'un arbitrage quadripartite entre Framatome, EDF, AREVA SA et AREVA NP, ou à défaut, par le biais d'un arbitrage bipartite entre Framatome et EDF.

Framatome et EDF ont signé le 18 novembre 2020 les quatre accords suivants : un Protocole de préfinancement Traversées, un protocole de préfinancement CSP, un mandat règlementaire CSP, un protocole de coopération industrielle.

Suite à la négociation et à la conclusion le 29 juin 2021 par EDF, AREVA, AREVA NP et Framatome d'un protocole transactionnel global, EDF et Framatome ont conclu le même jour un Term Sheet préalable à la signature d'un avenant n°10 au Marché YR4101 Flamanville 3. Au titre de ce term sheet, il a été décidé de ne pas résoudre le Différend CSP et Traversées par voie arbitrale comme initialement prévu dans les Protocoles Préfinancement CSP et Traversées, et d'y mettre fin de manière définitive et irrévocable par voie transactionnelle selon les modalités définies dans le Term Sheet et l'Avenant 10 qui est en cours de convergence entre Framatome et EDF.

Remplacement du générateur de vapeur Paluel 2

A la suite de la chute, le 31 mars 2016, d'un générateur de vapeur utilisé dans le cadre des opérations de maintenance des tranches de la centrale électrique de Paluel, la société EDF a assigné en référé expertise les sociétés membres du Groupement Momentané d'Entreprises Solidaires (GMES), titulaires du contrat de maintenance et dont Framatome est membre et mandataire ainsi que leurs assureurs et sous-traitants respectifs.

Par ordonnance en date du 19 avril 2016, le Président du tribunal de commerce de Nanterre a désigné un expert judiciaire, assisté de deux sapiteurs, avec pour mission, notamment, de (i) déterminer

l'origine et la (les) cause(s) du sinistre survenu le 31 mars 2016 et (ii) donner son avis et évaluer le montant des préjudices de toute nature qui lui seront présentés par toute partie.

L'expert judiciaire a rendu son rapport définitif le 6 décembre 2018 aux termes duquel il a estimé le préjudice d'EDF causé par le sinistre à 63,5 millions d'euros et celui de Framatome à 9,7 millions d'euros. A ce jour, aucune procédure judiciaire n'a été engagée en ouverture du rapport.

Framatome a reçu le 4 juillet 2020, un mémoire en réclamation d'EDF portant sur le solde financier de l'aléa de la chute du générateur de vapeur usé pour un montant total de 90 310 132 euros. Cette réclamation intègre les montants retenus par l'expert dans le cadre de l'expertise judiciaire mais actualise également le préjudice allégué d'EDF.

Cette réclamation faisant l'objet d'une indemnité spécifique due par le vendeur dans le cadre du contrat de cession des actifs de Framatome à EDF, elle a donc été également adressée à AREVA SA et AREVA NP qui ont indiqué à EDF « prendre la conduite de la défense de cette réclamation ».

Par ailleurs, Framatome tient compte d'une couverture par ses polices d'assurance d'une partie des coûts induits par le sinistre.

Des discussions se poursuivent entre les parties prenantes, à savoir EDF, AREVA SA, AREVA NP, Framatome (agissant en son nom et au nom et pour le compte du GMES formé avec ses trois co-traitants), ainsi qu'XL INSURANCE COMPANY SE (en sa qualité d'assureur du GMES et de Framatome/AREVA NP), afin de rechercher un accord amiable sur l'indemnisation du préjudice d'EDF.

Résolution des différends liés au contrat de cession entre AREVA et EDF, et entre EDF client et Areva au titre des contrats échus

EDF, AREVA et Framatome ont signé en Juin 2021 un protocole transactionnel mettant un terme définitif à l'ensemble des différends entre (i) EDF et Areva au titre du contrat de cession de Framatome à EDF et (ii) EDF client et Areva au titre des contrats échus, en contrepartie d'une indemnité globale, forfaitaire et définitive payée par Areva à EDF en 2021.

Protocole EDF - AREVA - AREVA NP - Framatome relatif au règlement de certaines réclamations d'EDF « client »

AREVA NP a été destinataire courant 2017 de courriers adressés par EDF concernant notamment le couvercle de la cuve de Flamanville 3 et le remplacement des générateurs de vapeur de Gravelines 5. AREVA NP a notifié formellement fin 2017 à EDF le caractère à son sens non recevable de ces demandes.

En parallèle, une discussion a été engagée entre EDF et AREVA fin 2017 afin de régler ces réclamations dans le cadre de la cession de Framatome par AREVA NP à EDF.

Un « Term Sheet » non engageant a été signé le 22 décembre 2017 entre EDF et AREVA afin de poser les principaux termes d'un futur protocole d'arbitrage, dans lequel Framatome ne serait que témoin.

Les contrats relatifs à Flamanville 3 et Gravelines 5 ont été apportés à Framatome dans le cadre de l'apport partiel d'actif susvisé.

Le 24 mai 2018, EDF, AREVA NP, AREVA SA et Framatome ont signé un protocole d'arbitrage. Ce protocole vise à régler les différends susvisés et leurs conséquences financières associées, entre AREVA, AREVA NP et EDF, Framatome étant immunisée des conséquences associées.

En application de ce protocole, EDF a déposé le 2 juillet 2018, d'une part, une demande d'arbitrage à l'encontre d'AREVA NP et Framatome portant sur le litige relatif aux générateurs de vapeur de

Fessenheim 2 et Gravelines 5, et d'autre part, une demande d'arbitrage portant sur le litige relatif au couvercle de cuve de Flamanville 3.

Les sentences arbitrales ont été rendues les 29 et 30 juin 2021 sans que cela induise un impact sur les comptes de Framatome. Pour rappel, Framatome était tenue indemne par les dispositions du protocole signé le 24 mai 2018.

Non-conformité qualité du fournisseur Aubert et Duval (Groupe Eramet)

La société Aubert et Duval fournit à Framatome des produits forgés et laminés dans différents alliages (aciers spéciaux, inox, inconel, ...). Ces produits sont utilisés pour la fabrication des équipements lourds (générateurs de vapeur, cuves, pressuriseurs) et mobiles (mécanismes de commandes de grappes, pompes primaires) des réacteurs nucléaires ainsi que pour les structures des assemblages combustible et des grappes.

Dans le cadre d'une revue interne des processus qualité au sein de sa branche Alliages, Aubert et Duval a identifié en 2018 des non conformités dans le système de management de la qualité au sein de cette branche, touchant plusieurs sites. De nouveaux écarts ont depuis été révélés dans le courant de l'année 2021.

Les investigations engagées dès 2019 pour traiter ces écarts se poursuivent et les commandes en cours font l'objet d'une surveillance renforcée. A ce stade, aucune des non-conformités mises en évidence n'est susceptible de remettre en cause la tenue mécanique d'un équipement.

Les clients concernés ont été informés et les analyses se poursuivent en étroite collaboration avec eux.

Aubert & Duval, avec le pilotage et un accompagnement soutenu de Framatome, a construit un programme d'amélioration de la qualité d'envergure qui sera achevé en 2021.

Les 2 sociétés travaillent conjointement pour évaluer et traiter les impacts engendrés par ces dysfonctionnements.

Le 10 novembre 2020, Framatome a adressé à Aubert et Duval une réclamation pour obtenir compensation des préjudices subis par le traitement des non-conformités dans le système de management de la qualité et des autres manquements contractuels graves d'Aubert & Duval.

En 2021, Framatome a proposé une méthodologie de résolution du différend en 2 étapes (médiation et arbitrage), qui a été acceptée par Aubert & Duval. Les discussions sont en cours et Framatome a complété sa réclamation avec des réclamations complémentaires. Framatome évalue son préjudice à 15 millions d'euros.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 Crédit-bail

Framatome n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail.

8.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Pour l'exercice, elles s'élèvent à 58,282 million d'euros.

8.3 Note sur les effectifs

L'effectif moyen salarié pendant l'exercice 2021 a été de 9 450 personnes.

Il se répartit entre :

- Ingénieurs et cadres	4 594
- Collaborateurs	3 181
- Personnel ouvrier	1 675

8.4 Information sur les sociétés de groupe

La société Framatome, filiale d'EDF, est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF en 2021.

La société EDF SA est identifiée par le SIREN n° 552 081 317 et son siège social est situé 22-30 avenue de Wagram Paris 8ème.

8.5 Entreprises liées

(en milliers d'euros)	Groupe Framatome	Groupe EDF
Immobilisations Financières		
Titres de participation	1 354 852	14 276
Créances rattachées à des participations	172 464	4 848
Autres immobilisations financières	-	3 863
Créances		
Créances Clients et comptes rattachés	57 728	5 432 296
Avances et Acomptes versés	40 778	-
Autres créances		761 073
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 333	8 847
Avances et Acomptes reçus	24 120	6 450 303
Autres dettes	320 552	639
Résultat d'exploitation		
Chiffre d'affaires et redevances	143 916	1 521 955
Achats	204 895	28 881
Résultat Financier		
Produits des participations	40 500	-
Produits des créances et autres prêts	5 897	35

8.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société sont le Président, le Directeur Général et les administrateurs.

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations et avantages de toute nature et des jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

(en euros)	2021
Président et Directeur Général (1)	745 008
Administrateurs (2)	80 000

(1) Rémunérations fixées par le Conseil de Surveillance.

(2) le Conseil de Surveillance réuni le 7 mai 2021 a fixé le montant des jetons de présence des membres indépendants à 80 000 euros.

8.7 Instruments financiers et exposition aux risques de change

Risque de change

La politique du groupe Framatome vise à couvrir les risques de change générés par l'activité commerciale et financière, dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats), la Société met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture.

Au 31/12/2021, le seul prêt intra-groupe en devise est celui à la JV chinoise CAST d'un montant de 100M CNY à échéance août 2022. Il n'est pas couvert en raison de l'incertitude sur la date de remboursement.

Risque sur matières premières

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture du risque sur matières premières au 31 décembre 2021.

Risque de contrepartie

Framatome n'est pas exposé au risque de contrepartie, ses couvertures de change étant réalisées avec la Salle des Marchés d'EDF.

Risques de taux

Framatome ne détient pas d'instrument dérivé de couverture de taux au 31 décembre 2021.

Risques sur actions

Les OPCVM actions détenues par Framatome au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marchés des instruments financiers de change ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de cash-flows futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers.

Les couvertures mises en place sont uniquement relatives à des contrats commerciaux (clients et fournisseurs).

(Montants notionnels en milliers d'euros par date de maturité)	2022	2023	2024	2025	2026	> 5ans	Total	Valeur de marché	Cours Moyen
USD/EUR	130 477	43 727	13 760	14 053	12 029	-	214 045	(1 675)	1,1408
SEK/EUR	42	-	-	-	-	-	42	1	10,3703
CNY/EUR	1 499	-	-	-	-	-	1 499	148	7,8018
JPY/EUR	17 604	7 303	6 846	3 504	205	-	35 463	364	127,4772
GBP/EUR	113	-	-	-	-	-	113	3	0,8709
TOTAL	149 735	51 030	20 606	17 557	12 234	-	251 163	(1 160)	

8.8 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Framatome ne comptabilise aucun actif ni aucune provision aussi longtemps que ses émissions restent inférieures aux quotas qui lui ont été attribués.

Dans la liste des sites éligibles fixés par l'arrêté du 24/01/2014 modifié par l'arrêté du 24/2/2017, Framatome a des quotas gratuits au titre de l'annexe II. Ces quotas viennent de l'activité Creusot Forge. Framatome n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas de droits d'émission.

Quotas d'émissions attribués à titre gratuit (en tonnes de CO2) :

(en tonnes de CO2)

	2020	2021
Quotas alloués	2 111	-
Cumul quotas alloués	93 856	93 856
Cumul quotas restitués	85 908	92 627
Solde	7 948	1 229

8.1 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés				
Commandes d'investissements	423 586	115 292	301 958	6 336
Engagements d'achats fermes pluri-annuels	523 396	164 584	358 790	22
Loyers futurs minimaux de location simple	99 898	12 499	49 584	37 815
Garanties d'exploitation données	259 517	137 612	39 626	82 279
Autres engagements réciproques	101 694	794	-	100 900
Total des engagements liés à l'exploitation	1 408 091	430 781	749 958	227 352
Nantissements accordés	-	-	-	-
Hypothèques accordées	-	-	-	-
Autres garanties de financement données	133 957	87 724	24 277	21 956
Total des engagements liés au financement	133 957	87 724	24 277	21 956
I. Total engagements donnés	1 542 048	518 505	774 235	249 308
Engagements reçus				
Engagements de ventes fermes pluri-annuels	7 689 831	1 872 695	4 197 246	1 619 890
Garanties de marché reçues	206 872	51 735	28 378	126 759
Autres garanties d'exploitation reçues	5 413	3 583	1 830	-
Total des engagements liés à l'exploitation	7 902 116	1 928 013	4 227 454	1 746 649
Garanties de financement reçues	-	-	-	-
Autres garanties de financement	1 842	1 842	-	-
Total des engagements liés au financement	1 842	1 842	-	-
II. Total engagements reçus	7 903 958	1 929 855	4 227 454	1 746 649